



ACADÉMIE
DE MONTPELLIER

*Liberté
Égalité
Fraternité*

Faire vivre les |VALEURS|

Au sein de chaque
école et de chaque
établissement

Edito



[Le nouveau projet 2024-2027](#) de l'académie de Montpellier fait du partage de nos valeurs son premier axe structurant. Notre ambition est de faire vivre les valeurs de la République dans une académie accueillante et inclusive en incarnant et en transmettant ces valeurs, de former les citoyens de demain autour de ces valeurs et du principe de laïcité, d'être encore plus soucieux du bien-être individuel et collectif de nos élèves et des personnels.

Il s'agit de poursuivre et d'amplifier le travail engagé voici cinq années avec la création du pôle académique Valeurs. Notre académie a structuré depuis son projet autour d'une offre de formation très dense et de nombreuses ressources sur tous les dossiers portés par ce pôle pédagogique dont la mission est d'aider les écoles et les établissements à construire leur projet permettant de traduire en actes le parcours citoyen des élèves.

Avec notre nouveau projet d'académie, l'enjeu est bien de faire vivre les valeurs dans le quotidien de la classe, au cœur des enseignements et des actions éducatives qui s'appuient sur l'interdisciplinarité et la pédagogie de projet, donnent du sens aux apprentissages et favorisent l'engagement des élèves et la démocratie scolaire dont les actions menées sur l'EDD ou dans le cadre de l'EMI constituent de magnifiques exemples.

Notre volonté est de généraliser la prise en compte de cet enjeu, en achevant notamment la formation académique de tous les personnels aux valeurs de la République et au principe de laïcité qui permet à chacun de comprendre, trouver les réponses aux problèmes rencontrés dans le cadre scolaire, et de construire sur ces sujets un discours de pédagogue. Il nous faudra aussi mobiliser encore plus largement les personnels et les élèves contre toutes les formes de discrimination, de harcèlement et de violence.

En confortant une école promotrice de santé, en portant une attention particulière à la santé mentale des jeunes, en créant les conditions pour que les élèves soient sereins et responsables, notamment en accentuant le travail sur le développement des compétences psycho sociales dès le plus jeune âge, nous leur donnerons le meilleur cadre, un cadre protecteur, pour qu'ils réussissent leur parcours scolaire.

La dynamique est bien lancée dans l'académie de Montpellier. Nous l'amplifierons en construisant des démarches plus globales et mieux coordonnées au sein de chaque école et de chaque établissement. Pour nous assurer que chaque élève rencontre au cours de sa scolarité les situations pédagogiques qui lui permettront de réfléchir, prendre la parole et s'engager pour ces principes émancipateurs et ces valeurs qui libèrent et responsabilisent, notre nouveau projet d'académie mobilisera les équipes dans une démarche de projet organisée autour du parcours citoyen des élèves. Faire système des actions déjà conduites et les compléter pour enrichir ce parcours désormais mieux identifié par tous, les élèves et leurs parents, les professeurs et les personnels d'éducation, sera un des grands objectifs de ces prochains mois.

Le livret académique du pôle Valeurs en partageant ses objectifs, ses outils et ses ressources, a pour ambition de vous aider dans cette démarche, de vous accompagner dans vos projets à toutes les échelles du territoire académique, écoles et établissements ou réseaux pédagogiques territoriaux, pour que soit réalisée avec la plus grande efficacité possible la promesse de l'école de la République : instruire et éduquer le futur citoyen.

Avec toute ma confiance

Sophie Béjean

Rectrice de la région académique Occitanie,
Rectrice de l'académie de Montpellier,
Chancelière des universités

Table des matières

Qu'est-ce que le pôle Valeurs de l'académie de Montpellier ? 7

1/ Des leviers pour former et accompagner les équipes et les élèves 9

Des programmes nationaux de formation	9
Le programme national de prévention au harcèlement pHARe	10
Le CESCE, une instance pour penser et mettre en place une démarche systémique autour des valeurs.	12
Élaborer un projet fédérateur au service de la construction de la citoyenneté et du bien être dans l'établissement.	13
Fiche action : fédérer et rendre lisible les projets Proposition de rétroplanning	15
Quels sont les contenus disciplinaires qui peuvent participer explicitement à la construction d'un projet fédérateur sur les valeurs au collège ?	16
Fiche action : Le projet d'établissement au service des valeurs Exemple du lycée Marc Bloch de Serignan	18
Des concours et dispositifs éducatifs pour faire vivre les valeurs et travailler des compétences et connaissances transversales	19
Des labels pour impulser et valoriser l'engagement des établissements	19
Le partenariat éducatif avec les associations	20

2/ Valeurs de la République et principe de laïcité 23

Agir en faveur du principe de laïcité : transmettre, respecter, faire éprouver	24
Vie lycéenne et collégienne : faire vivre la démocratie scolaire dans son établissement	25
Lycées et classes engagés	27
Le Service national universel	28
Service civique.	29
Éducation aux médias et à l'information : apprendre à maîtriser l'information et à aiguiser son esprit critique.	31
Construire une culture de l'égalité entre les filles et les garçons et lutter contre les violences de genre	32
Éduquer et agir en faveur du développement durable	33
Éducation à la défense	35
Agir et éduquer contre le racisme et l'antisémitisme, pour la défense et la promotion des droits de l'homme.	36

3/ Climat scolaire 39

Le diagnostic local de climat scolaire	40
Prévenir les phénomènes de harcèlement et de cyber violence	41
Prévenir la haine anti-LGBTQI et permettre à tous les élèves et adultes d'être bien à l'École, quelle que soit leur expression de genre ou leur orientation sexuelle	42
La protection des personnels et l'accompagnement des victimes	43
Créer et entretenir des relations de confiance entre l'École et les familles	44
Réussite scolaire et grande pauvreté : une École en lutte contre les précarités	45
Les Colos Apprenantes	47
Accompagner les acteurs des réseaux d'éducation prioritaire.	48

4/ Santé et citoyenneté : Ecole promotrice de santé 51

Priorité : Développer les compétences psychosociales des élèves :	52
Éducation à la sexualité	54
Une approche de la démarche de projet EPSa à travers le sujet des conduites addictives.	56
Le Pass'Sport	58
Éducation à l'alimentation et au goût.	59

Qu'est-ce que le pôle Valeurs de l'académie de Montpellier ?

Le pôle Valeurs académique est un pôle pédagogique. Il porte une mission d'impulsion et de coordination des actions menées dans l'académie relatives au travail sur les valeurs. Pour promouvoir une école républicaine, citoyenne, inclusive, équitable et ouverte, pour de meilleurs résultats scolaires et de meilleures poursuites d'études pour tous les élèves, trois axes de travail ont été définis et trois commissions ont été constituées au sein de ce pôle. :

- Valeurs de la République et laïcité
- Climat scolaire, prévenir et lutter contre les violences scolaires et le harcèlement
- École promotrice de santé (EPSa) et citoyenneté

Un maillage territorial et un pilotage à toutes les échelles

Le pôle Valeurs rassemble l'ensemble des acteurs académiques porteurs de ces dossiers : chef de division vie éducative des élèves, des écoles et des établissements (DV4E), référents valeurs des directions des services départementaux de l'Éducation nationale (DSDEN), conseillère technique établissements et vie scolaire (CT EVS), déléguée académique à la vie lycéenne et collégienne (DAVLC), délégué académique éducation aux médias et à l'information (DAEMI), responsable du Carré régalién académique, personnels d'encadrement (personnels de direction et corps d'inspection), cheffe de mission académique éducation au développement durable (EDD), référente académique mémoire citoyenneté, responsable du CASNAV, conseiller prévention, chargé de mission égalité filles-garçons, référente académique éducation prioritaire, conseillères techniques des services sociaux et de santé, conseiller sécurité et chef des EMAS, ingénieure de formation - référente Valeurs.

La coordination des missions académiques au sein du pôle Valeurs et la mise en réseau des référents départementaux permettent une meilleure lisibilité et un meilleur partage des actions éducatives sur le territoire académique, ainsi que l'identification fine des besoins d'accompagnement et de formation des établissements.

Le pôle Valeurs académique développe une politique de formation de formateurs, en liaison avec l'EAFC, déclinée à toutes les échelles territoriales. Il s'appuie sur un réseau de formateurs et formatrices "Valeurs de la République et laïcité" généralistes, en mesure d'intervenir dans les écoles et les établissements sur tout le territoire académique. Ce réseau est complété par des formateurs et formatrices spécialisés (notamment sur les dossiers Harcèlement, Égalité Filles-Garçons, Éducation à la sexualité, Formation à l'esprit critique, Éducation aux médias et à l'information, EDD, Compétences psychosociales, Réussite scolaire et Grande pauvreté...), en capacité de proposer un accompagnement de terrain sur la question des valeurs.

Mettre en œuvre un parcours scolaire et citoyen cohérent et lisible pour chaque élève

Favoriser l'appropriation d'une culture citoyenne par tous, c'est :

- Placer les élèves dans les meilleures conditions de réussite scolaire, et d'épanouissement personnel et collectif
- Développer une culture de l'engagement et de la responsabilisation des élèves en favorisant leur implication au sein des instances de la vie lycéenne et de la vie collégienne (ou tout autre espace de participation comme la MDL, l'assemblée générale des éco-délégués, les médias scolaires, les dispositifs élèves ambassadeurs...) et en prenant en compte leur parole
- Mobiliser toutes les disciplines en faisant identifier par tous les professeurs ce qui dans leurs choix pédagogiques et didactiques, participe à l'appropriation des valeurs de l'école républicaine par les élèves
- Assurer un enseignement moral et civique, incluant l'éducation à la défense et à la sécurité et l'éducation au développement durable, la transmission d'une culture de l'égalité et de l'engagement
- Dispenser une éducation aux médias et à l'information (EMI), à l'esprit critique, étroitement liée aux pratiques informationnelles des élèves, notamment sur les réseaux sociaux
- Faire du lien entre les enseignements et l'ensemble des « éducations à » dans une démarche globale et fédérée.

Menée en cohérence avec le développement de leur esprit critique, cette éducation contribue au mieux vivre ensemble, à l'appropriation des valeurs de la République et au plein exercice de la citoyenneté actuelle et future des élèves.

Mettre en œuvre une démarche systémique pour l'appropriation par tous des Valeurs.

La promotion de la référence aux valeurs à tous les niveaux du système éducatif conduit chaque école et chaque établissement à mener une réflexion globale pour l'appropriation par tous des valeurs républicaines et du principe de laïcité, et à considérer la question des valeurs dans une large acception.

Construire un projet fédérateur sur les valeurs consiste d'abord à établir un état des problèmes et des besoins, à identifier les actions et les enseignements qui contribuent déjà à ce projet au sein de l'établissement, à compléter ou à redéfinir les actions existantes pour l'enrichir, et à faire système de ces différents éléments autour des acteurs qui le dynamisent pour lui donner du sens et mieux le partager.

Avec ce livret destiné à tous les acteurs des écoles, des collèges et des lycées, le pôle Valeurs propose un outil qui a pour ambition de les aider à développer avec leurs équipes une réflexion structurée sur ces questions, une méthodologie pour définir leur accompagnement, des leviers et des ressources facilement mobilisables pour structurer leurs projets. Chaque entrée thématique est définie par rapport à ses enjeux et ses objectifs et illustrée d'exemples d'actions menées. Les principales ressources utilisables et les contacts académiques indispensables y sont indiqués.

L'équipe du pôle Valeurs académique et les équipes de formateurs restent à votre écoute pour mieux répondre à vos besoins. Elles seront pleinement mobilisées à vos côtés pour vous accompagner.

Thierry Duclerc

Coordonnateur du pôle Valeurs académique

Doyen des IA-IPR

thierry.duclerc@ac-montpellier

**Pour contacter l'équipe
du pôle Valeurs**

pole-valeurs@ac-montpellier.fr

1/ Des leviers pour former et accompagner les équipes et les élèves

Des programmes nationaux de formation

Le plan de formation académique Laïcité/Valeurs de la République (LValrep)

Le plan national de formation au principe de laïcité et aux valeurs de la République initié à l'automne 2021, prévoit 9 heures de formation pour tous les personnels d'ici 4 ans. Cette formation se décline en 3 modules complémentaires de 3 heures.

Le pôle Valeurs académique conduit le déploiement de cette formation avec 100 formateurs académiques et l'École Académique de la Formation Continue.

Les objectifs de la formation sont :

- ▶ Aider à la construction d'une culture commune des personnels sur le principe de laïcité et les valeurs de la République
- ▶ Réfléchir aux conditions pédagogiques et éducatives de transmission et d'appropriation du principe de laïcité et les valeurs de la République
- ▶ Aider les personnels à traiter les problèmes concrets de remise en cause de ce principe et de ces valeurs
- ▶ Aider les écoles et les établissements construire des projets fédérateurs sur ces questions

Module 1 **3H**

CADRAGE THEORIQUE

Partager un même niveau conceptuel au sein d'un établissement ou d'une école et bâtir les fondements d'une culture commune

Module 2 **3H**

ÉTUDE DE CAS

1. Apprendre à traiter des situations concrètes (remise en cause du principe de Laïcité, contestation d'un enseignement, suspicion de radicalisation...)
2. Connaître les procédures de signalement et leur circuit

Module 3 **3H**

PÉDAGOGIE DES VALEURS

Thématiques possibles :

- ▶ Pratiquer le débat en classe
- ▶ Former à l'esprit critique et à la liberté d'expression
- ▶ Distinguer savoirs, opinions, croyance (culture scientifique)
- ▶ Promouvoir l'égalité filles-garçons
- ▶ Construire un projet fédérateur autour des valeurs et du parcours citoyen

Les contacts

Thierry Duclerc
Coordonnateur du pôle Valeurs académique
Doyen des IA-IPR

Laurence Riche-Dorlencourt
CT EVS
Coordinatrice de l'équipe académique VALREP

Sophie Rieu Deredjian
Chargée de mission Pôle Valeurs

pole-valeurs@ac-montpellier.fr

Le programme national de prévention au harcèlement pHARe

Le programme pHARe est un plan de prévention du harcèlement à destination de l'ensemble des établissements scolaires.

Les piliers fondateurs : mesurer le climat scolaire ; prévenir les phénomènes de harcèlement ; former une communauté protectrice de professionnels et de personnels pour les élèves ; intervenir efficacement sur les situations de harcèlement ; associer les parents et les partenaires et communiquer sur le programme ; mobiliser les élèves et les instances de démocratie scolaire (CVC, CVL) et le CESCE. Il se présente sous la forme d'un échéancier d'actions à mettre en place tout au long de l'année scolaire.

Les personnels s'appuient sur une plateforme digitale sur laquelle de nombreuses ressources sont à disposition.

Un protocole national de traitement des situations, actualisé à la rentrée 2023, permet aux équipes de traiter des situations d'intimidation ou de harcèlement, du signalement de la situation jusqu'à sa résolution

Le pôle académique Valeurs accompagne la mise en œuvre du programme par un bouquet d'offre de formations académiques et des formations d'initiative locale pour créer une communauté protectrice qui agit plus efficacement grâce à une meilleure connaissance des phénomènes de harcèlement et participe collectivement à l'amélioration du climat scolaire et au bien-être des élèves.

L'essentiel

La loi « Pour l'école de la confiance L511-3-1 26 juillet 2019 complète le premier alinéa de l'article L. 111 2 du code de l'Éducation ainsi : **« aucun élève ne doit subir les agissements répétés de harcèlement scolaire qui ont pour objet ou pour effet une dégradation de ses conditions d'étude susceptible de porter atteinte à ses droits et à sa dignité, d'altérer sa santé physique ou mentale ou de compromettre son avenir professionnel »**.

La récente loi n° 2022-299 du 2 mars 2022 a adopté un ensemble de mesures à travers l'élaboration d'un nouveau délit spécifique de harcèlement scolaire et la création d'un article 222-33-2-3 du Code pénal avec pour objectif d'éradiquer le problème. Le décret n° 2023-782 du 16 août 2023 relatif au respect des principes de la République et à la protection des élèves dans les établissements scolaires en renforce les mesures.

Le programme pHARe vise à ce que les écoles et les établissements scolaires développent une stratégie globale de prise en charge des situations et de prévention et avec l'appui d'une communauté scolaire protectrice et engagée de professionnels, de personnels et d'élèves. A la rentrée 2023, l'ensemble des établissements scolaires intègrent le programme pHARe

- S'agissant de la prise en charge des situations, l'académie s'appuie sur un réseau de 20 référents harcèlement (2 référentes académiques, 18 référents répartis dans les départements) chargés de recueillir les signalements, d'accompagner les victimes, d'accompagner les établissements scolaires pour le suivi de chaque situation.
- S'agissant du volet « prévention » du programme, le déploiement s'appuie sur 12 superviseurs académiques (2 superviseuses académiques et dans les départements 1 superviseur 1er degré et 1 superviseur 2nd degré en collège et/ou en lycée).

Objectifs

- Détecter le harcèlement scolaire et agir par des réponses adaptées grâce à un protocole de traitement et suivi des situations
- Mettre en œuvre dans chaque établissement scolaire un plan de prévention
- Constituer dans chaque établissement scolaire une équipe ressource autour d'un référent pour guider l'ensemble des personnels au repérage et à la prise en charge des situations ; la mise en œuvre de mesures d'accompagnement pour les victimes et les auteurs
- Former tous les personnels au phénomène et formes de harcèlement
- Former tous les élèves et les impliquer dans l'action commune en généralisant les dispositifs de médiation, de vigilance et le dispositif élèves Ambassadeurs
- Sensibiliser les parents, les élèves et les personnels à la bonne utilisation des supports numériques et leurs possibles détournements dans le cadre du cyber harcèlement

CONTENU DE LA FORMATION

Niveau 1 - Sensibilisation -

5*3H

Bouquet de modules de « sensibilisation » sur les différents éléments du programme PHARe.

Chaque module se tient en visioconférence, dure 3 heures, et a lieu entre novembre 2023 et janvier 2024.

Le pilote définit avec son équipe PHARe le plan de formation adapté aux besoins de l'établissement et aux besoins de chacun des membres de son équipe.

Modules proposés :

- Culture juridique et harcèlement scolaire
- Associer les élèves aux démarches d'amélioration du climat scolaire : enjeux et modalités
- Comprendre les cyber violences : repérer prévenir, agir
- PHARE : quels dispositifs internes pour des approches non blâmantes ? La méthode de préoccupation partagée et les approches communautaires les cercles de justice restaurative
- Travailler les CPS pour une meilleure prise en compte de la parole des élèves et mettre en place une culture de communication bienveillante/non violente au sein de l'établissement
- Mieux prendre en compte la question des discriminations dans le traitement et la prévention du harcèlement scolaire

Niveau 2 - Analyse de pratiques professionnelles -

6H

Séances d'analyses et mutualisation de pratiques professionnelles, à hauteur de 6h annuelles, réparties entre Janvier et mai 2024, à destination des pilotes et/ou membres des équipes ressources et à l'initiative du réseau des superviseurs PHARe.

Niveau 3 - Approfondissement -

6H

Il s'agit de formations d'initiative locale, mises en place à l'échelle de l'établissement ou du réseau pédagogique territorial (possibilité de formation en inter-degré). Les équipes inscrites à une FIL ont idéalement suivi l'intégralité des modules du niveau 1 (en formation ou autoformation sur le parcours m@gistère).

Thématiques proposées :

- Ecoute active et empathique : comment bien accueillir et recueillir la parole ? (3h)
- Approfondir l'usage de la Méthode de Préoccupation Partagée (MPP) en l'intégrant à un protocole global de prise en charge des violences scolaires et du harcèlement (3h)
- Usages numériques des jeunes et lutte contre le cyberharcèlement/cybersexisme
- Mettre en place, former et faire vivre un groupe d'élèves ambassadeur PHARe (harcèlement, bien être) (3h)
- Communication bienveillante/non violente et assertivité : apprendre à poser ses limites et à faire respecter ses droits (3h)
- Mettre en pratique au quotidien dans et hors la classe un programme d'acquisition des CPS pour un climat scolaire serein (2*3h)
- Améliorer les relations de genre dans son établissement, construire un climat scolaire non sexiste et accompagner les jeunes en questionnement de genre (6h)
- Lire et aménager les espaces scolaires pour un climat scolaire égalitaire et serein (3h)

Les contacts

Caroline Roullier,
Déléguée Académique à la Vie
Lycéenne et Collégienne (DAVLC)
Référénte académique
harcèlement, superviseure
académique PHARe
davlc@ac-montpellier.fr

Laurence Riche-Dorlencourt
CT EVS
Référénte académique
harcèlement, superviseure
académique PHARe
laurence.riche-dorlencourt@ac-montpellier.fr

Géraldine Bulle
Ingénieure de formation EAFC du
dossier PHARe
geraldine.bulle@ac-montpellier.fr
Sophie Gambarotto
EMAS/ Chargée de mission
harcèlement
Sophie.gambarotto@ac-montpellier.fr

Le CESCE, une instance pour penser et mettre en place une démarche systémique autour des valeurs.

Le CESCE est une instance de réflexion, d'observation, de veille et de propositions qui **définit la politique de prévention des établissements et des écoles, dans les domaines de la citoyenneté et de la santé, par une approche éducative globale** (circulaire n°2016-114 du 10 août 2016 intitulée « orientations générales pour les comités d'éducation à la santé et à la citoyenneté »).

Du CESC au CESCE

La loi Climat et résilience, n° 2021-1104 du 22 août 2021 portant lutte contre le dérèglement climatique et renforcement de la résilience face à ses effets, publiée au Journal officiel le 24 août 2021, entraîne l'évolution des CESC (comité d'éducation à la santé et à la citoyenneté) en CESCE (comité d'éducation à la santé, à la citoyenneté et à l'environnement). Ainsi, le CESCE présidé par le chef d'établissement gagnerait désormais à intégrer en plus des membres suggérés par la circulaire n°2016-114 du 10 août 2016, le référent EDD de l'établissement, des représentants des éco-délégués, ainsi que les partenaires de l'éducation au développement durable du territoire (collectivité de tutelle, principales associations intervenant sur les sujets retenus pour l'année scolaire).

Levier de mise en œuvre du projet d'école et du projet d'établissement, il tient compte des alliances éducatives en associant systématiquement à ses travaux les parents dans une démarche de coéducation, et des partenaires susceptibles de contribuer à la politique de promotion de la santé, d'éducation à la citoyenneté, dans le respect des compétences de chacun. La mobilisation des professeurs aux côtés des personnels éducatifs et de santé au sein du CESCE est indispensable. Les éco-délégués, aux côtés des élus du CVC et du CVL, sont des acteurs clés des démarches du CESCE. De même, les référents EDD, Égalité, Vie lycéenne ou collégienne, désignés dans les établissements, sont des personnels incontournables de l'instance.

C'est l'instance à privilégier en établissement, en articulation avec les autres instances de l'établissement (le conseil pédagogique, le conseil d'administration et le CVC ou le CVL) pour penser et mettre en œuvre une démarche systémique de pilotage par les valeurs et pour les valeurs .

Au CESCE, il s'agit notamment de :

- ▶ Définir un programme global d'éducation à la citoyenneté, fondé sur la participation et l'engagement des élèves
- ▶ Définir un programme d'éducation à la santé et de prévention des conduites à risque dans une démarche de responsabilisation des élèves
- ▶ Élaborer le plan de prévention et de lutte contre les violences scolaires
- ▶ Proposer des actions pour aider les parents en difficulté et lutter contre l'exclusion
- ▶ Définir le plan d'action E3D (École-Établissement en démarche globale de Développement Durable) de l'établissement, qui s'appuie sur une démarche globale, partenariale, apportant des solutions concrètes pour répondre aux objectifs de développement durable (Agenda 2030), dans le cadre des enseignements, des projets éducatifs, parcours et dispositifs, et dans la gestion de l'établissement (énergie, eau, déchets, alimentation, biodiversité...)
- ▶ Définir la politique de l'établissement en matière d'égalité filles-garçons

Mais aussi de :

- ▶ Penser et articuler la réflexion du conseil pédagogique avec celle du CESCE
- ▶ Inscrire les actions impulsées par le CESCE dans une démarche de continuité et de progressivité des apprentissages, dans les différents temps de vie de l'élève
- ▶ Favoriser l'articulation entre les différents parcours éducatifs de l'élève dans le cadre des programmes scolaires, en s'appuyant sur les enseignements et les démarches interdisciplinaires (EPI, préparation du Grand Oral, réalisation du chef d'œuvre...)
- ▶ Concevoir, mettre en œuvre et évaluer les projets d'éducation à la santé et à la citoyenneté, à l'éducation au développement durable dans le cadre des parcours éducatifs

L'instance se décline aux différents échelons territoriaux (échelon départemental avec le CDESCE et académique avec le CAESCE), ce qui permet d'assurer une cohérence et une continuité de l'action éducative à la citoyenneté sur le territoire, tout au long de la scolarité de l'élève.

Au niveau académique, la plateforme Map'Educ (<https://mapeduc.ac-montpellier.fr>) permet le partage et la mutualisation des actions éducatives de terrain.

Élaborer un projet fédérateur au service de la construction de la citoyenneté et du bien être dans l'établissement

Objectifs

- Accompagner les établissements dans l'élaboration d'un projet fédérateur sur les valeurs et le bien être
- Articuler ce projet autour des contenus d'enseignements clairement identifiés, des projets pédagogiques et éducatifs, des actions ponctuelles à forte charge symbolique en termes de valeurs pour faire système.
- Identifier les actions, enseignements ou thématiques manquantes pour compléter et enrichir le projet fédérateur de l'établissement
- Susciter une plus grande implication des acteurs de la communauté scolaire, élèves et adultes, dans l'élaboration du projet et les actions menées
- S'assurer que tous les élèves puissent vivre les parcours citoyenneté et santé dans le cadre de ce projet de manière équitable durant leur scolarité
- Rendre visibles et mutualiser les actions au sein et de l'établissement et du réseau pédagogique territorial.

Méthode/ Démarche

- Établir un diagnostic en ciblant les problèmes propres à l'établissement et ses besoins.
- Identifier les actions éducatives et pédagogiques existantes sur lesquelles s'appuyer pour les compléter et les enrichir.
- Identifier les actions qui contribuent déjà à ce projet d'établissement : actions collectives et dispositifs (ex : semaine de la presse, non au harcèlement, semaine engagement et citoyenneté, journée de la laïcité, semaine égalité filles-garçons...).
- Adosser les projets existants à un parcours et à un niveau de classe, éventuellement en priorisant une thématique par niveau d'enseignement (par ex : 6ème lutte contre le harcèlement et les discriminations, 5ème EDD et écoresponsabilité, 4ème laïcité et valeurs de la République, 3ème droits et devoirs du citoyen et engagement)
- Impulser et compléter des actions sur les parcours ou les niveaux « délaissés ».
- Positionner les projets dans une démarche continue en mobilisant un plus grand nombre d'acteurs sur des responsabilités identifiées : enseignants, vie scolaire, personnels de santé, agents...
- Établir un calendrier de déploiement. Cf fiche action.
- Établir un carnet de bord interactif de manière à ce que chaque acteur, chaque porteur de projet puisse déposer un descriptif (type d'action, disciplines impliquées, niveau de classe, réalisation, communication envisagée...) qui sera ensuite formalisé et diffusé à l'ensemble des acteurs de l'établissement. Exemple : créer un Framacalc collaboratif.

Communiquer

Comment rendre lisibles et mutualiser les actions portées pour l'ensemble des élèves d'un niveau et de l'établissement ? Comment valoriser l'engagement des élèves ?

- En interne ? Bulletins scolaires, panneau salle des professeurs, cérémonies, expositions, présentation des productions, invitation des différents partenaires, des familles, journée forum des projets ... Faire du lien !
- En externe ? Communication auprès de la presse locale, invitation des partenaires associatifs, des représentants des collectivités, dans le cadre des journées portes ouvertes, des liaisons interdegrés et collège-lycée, communication sur les prix et labels vers le service communication des DSDEN et du rectorat, vers le pôle Valeurs académique.

Alimenter le site web du collège / journal / Web radio

Points de vigilance

- Deux angles d'approche : il y a d'une part le projet du point de vue de l'établissement, celui qui fait l'objet d'une programmation intégrée à l'organisation pédagogique du collège ou du lycée. Il s'agit d'un système au sein duquel on souhaite que les élèves réalisent un parcours. Il y a d'autre part le projet analysé depuis le point de vue de l'élève, celui du parcours qu'il vit effectivement de façon personnelle et qu'il s'approprie progressivement.
- Sortir d'un fonctionnement cloisonné. Faire attention à ne pas isoler les actions du projet les unes des autres, des actions menées en parallèle et sans cohérence ou progressivité, nécessité de les mettre en relation à l'échelle d'un niveau, de l'établissement et du parcours individuel de l'élève pour en faire un système cohérent.
- Vérifier qu'aucune classe soit sans projet.

- Faire du CESCE une instance de réflexion, de dynamisation et d'impulsion du projet fédérateur en mobilisant les équipes enseignantes et les élèves. Il doit être force de proposition et outil de pilotage et pas seulement une instance d'enregistrement des projets.
- Renforcer la mobilisation des élèves au sein du CESCE, élus représentant les différentes instances ou engagés sur une thématique (élus CVC/ CVL, éco délégués, ambassadeurs PHARE...)
- Préparer les CESCE avec les élèves qui le composent pour les aider à préparer leurs interventions et à mutualiser leurs actions au sein de l'établissement
- Renforcer la mobilisation des professeurs, personnels d'éducation, administratif ou de santé au sein du CESCE (porteurs de projets, référents experts, élus) pour mutualiser et fédérer les actions menées (référents citoyenneté, culture, harcèlement, EDD, laïcité, par exemple).

Pour vous guider

Les parcours éducatifs à l'école, au collège et au lycée

<https://eduscol.education.fr/676/les-parcours-educatifs-l-ecole-au-college-et-au-lycee>

Fiche action : fédérer et rendre lisible les projets Proposition de rétroplanning

Fin d'année scolaire :

- Lancement des appels à projets en lien avec le projet académique.
- Diffusion d'un tableau interactif qui pourra être complété à la rentrée en fonction de la constitution des équipes pédagogiques. (Exemple d'utilisation de tableau collaboratif <https://lite.framacalc.org/ft8l617p7a-a4ag>)

Lien pour créer son propre tableau collaboratif, <https://framacalc.org/abc/fr/>
Cliquer sur « Créer un Calc »

Rentrée :

- Réunion de pré rentrée : dédier un temps à la présentation des missions et actions passées et envisagées, des différents référents (égalité, EDD, vie lycéenne, ou collégienne, culture, équipe pHARE et référent harcèlement...) Inviter les élèves engagés à participer à la présentation aux cotés des adultes.
- Validation des actions et projets menés. Tableau récapitulatif.
- Durant les semaines de l'engagement de Septembre : présenter aux adultes et aux élèves les différentes possibilités d'engagement au sein de l'école et sur le territoire, sous forme de réunions plénières ou d'une heure de vie de classe, et/ou d'évènement type « forum de l'engagement » .

Vidéos réalisées pendant le forum de l'engagement du lycée Marc Bloch de Sérignan en Septembre 2024

<https://www.instagram.com/reel/CxvfXSOIKfQ/>

<https://www.instagram.com/reel/Cx5c9maI5YC/>

<https://www.instagram.com/reel/Cx91xrOlxmE/>

- Octobre : A l'issue de la semaine de la démocratie scolaire où sont renouvelées la plupart des instances, réunion des élèves élus (CVC/CVL, eco délégués, ambassadeurs pHARE...) et présentation de leurs missions respectives et complémentaires avec les adultes référents
- Communication à tous les personnels et élèves de la liste des élèves élus dans les différentes instances (trombinoscope, affichage...)
- Communication par la direction aux professeurs principaux des actions / projets qui vont être portés dans chacune des classes.
- Présentation aux élèves par les professeurs principaux des actions qui vont être réalisées dans leur classe et communication aux équipes pédagogiques.

Année scolaire :

- Réunions trimestrielles des délégués par niveau et des porteurs de projets pour faire un point sur l'avancement des actions : réalisation, obstacles...
- Communication régulière en interne sur les projets menés, en conseil d'Administration ou en conseil pédagogique.

Fin d'année :

- Organisation d'un « forum des projets » animé par les élèves en incluant les partenaires, les parents et les élèves.
- Renseigner sur le bulletin élève les actions suivies dans l'onglet « Parcours éducatifs » en mentionnant les compétences travaillées
Exemple : élèves engagés dans une instance, participation au CNRD, action collective lors de la journée « Non au harcèlement », éducation à la sexualité...
- Permet de donner une visibilité aux élèves et à leur famille de l'acquisition progressive des connaissances et des compétences dans les différents parcours éducatifs.

Quels sont les contenus disciplinaires qui peuvent participer explicitement à la construction d'un projet fédérateur sur les valeurs au collège ?

Domaine 3 du socle de connaissances et de compétences

La formation de la personne et du citoyen relève de **tous les enseignements**. Elle s'appuie sur des connaissances scientifiques et techniques qui **permettent d'accéder à la vérité et à la preuve, de la différencier d'une simple opinion. Elle permet de développer le jugement. Chaque discipline y concourt à sa manière en enseignant l'évaluation critique de l'information et des sources.**

Discipline	Les valeurs de la République dans les programmes disciplinaires
<p>Enseignements artistiques</p>	<ul style="list-style-type: none"> ➤ L'individualité de chacun est mobilisée et respectée pour nourrir la construction d'une culture partagée. ➤ Liberté de création, d'expression, respect des choix opérés et des goûts de chacun, refus des préjugés, de l'intolérance et des discriminations. ➤ Projets musicaux (interprétation et/ou création) développent la liberté d'expression, l'égalité et respect des points de vue... <p>Transversalité : œuvres et textes engagés en lien avec les autres disciplines</p>
<p>Histoire Géographie</p>	<ul style="list-style-type: none"> ➤ Formation du citoyen, construction historique pour l'appropriation des valeurs de liberté, d'égalité et de fraternité. ➤ Analyse critique des sources, d'enquêtes et de collectes d'informations. ➤ Méthode historique permet de distinguer ce qui relève de la croynance (qui est un objet d'étude en soi), de ce qui relève de la science. ➤ « Raisonner, justifier une démarche et les choix effectués » ➤ « S'informer dans le monde du numérique ». ➤ Étude des inégalités territoriales / analyse de situation / aménagements, volonté politique = citoyenneté. ➤ Développement de l'esprit critique.
<p>Langues vivantes</p>	<ul style="list-style-type: none"> ➤ Enseigner les langues de manière laïque dans le respect de la singularité des cultures. ➤ Mise en perspective des choix historiques propres à chaque culture, civilisation ou pays et de ce qui les motive. ➤ Approche par comparaison : permet l'échange interculturel et la connaissance de l'autre. ➤ Les faits religieux ont modelé, informé et nourri les langues elles-mêmes et constituent une part essentielle de leur fond culturel, qui s'exprime dans la littérature ou dans les arts en général.
<p>Education Physique et Sportive</p>	<ul style="list-style-type: none"> ➤ Sens du collectif ➤ Filles / garçons ➤ Sportifs / sédentaires ➤ Valides / en situation de handicap ➤ Grands / petits. ➤ Système d'évaluation limite l'impact des inégalités. ➤ Interactions développent des attitudes d'entraide et d'écoute, constitutives de la fraternité républicaine. ➤ Engagement dans un projet collectif nécessite entraide et écoute, constitutives de la fraternité. ➤ Permet le développement de compétences psychosociales.

<p>Lettres</p>	<ul style="list-style-type: none"> ➤ Etude de textes fondateurs : textes à portée universelle / croyance / culture commune. ➤ Appréhender l'universel humain qui transcende les époques et les continents. ➤ Découverte et étude de la littérature d'idées qui permet aux élèves d'élaborer progressivement leur réflexion sur eux-mêmes, sur le rapport à autrui, sur la condition humaine et les conditions de la vie commune.
<p>Mathématiques</p>	<ul style="list-style-type: none"> ➤ La démarche mathématique, son langage et ses méthodes, son mode de raisonnement et d'argumentation, et notamment la démonstration permettent de comprendre comment est élaboré une vérité vérifiable. ➤ La vérité mathématique passe par le raisonnement.
<p>Sciences Physique</p>	<ul style="list-style-type: none"> ➤ Insister sur la manière dont la science « fonctionne ». ➤ Mettre en avant une réflexion sur la démarche scientifique permettant de renforcer l'idée que « l'École est le lieu de construction de la connaissance et pas celui de la transmission de la croyance ». ➤ Proposer une approche de la notion de controverse scientifique au travers de l'étude de l'histoire des sciences. ➤ Elaborer des situations pédagogiques amenant les élèves à débattre en sciences. ➤ Exercer l'esprit critique des élèves à propos des publications ou des discours médiatiques.
<p>Technologie</p>	<ul style="list-style-type: none"> ➤ Approche critique des outils numériques et leurs dangers ➤ Etude des relations complexes entre les résultats scientifiques, les contraintes socio-économiques, environnementales et les techniques.
<p>SVT</p>	<ul style="list-style-type: none"> ➤ Contribuer au développement en chaque élève d'un esprit rationnel, autonome et éclairé, capable de rechercher une source de données scientifiques et d'exercer une analyse critique face aux fausses informations et aux rumeurs. ➤ Faire distinguer ce qui relève d'une croyance ou d'une opinion et ce qui constitue un savoir scientifique. (Etude de la vaccination!) ➤ Conséquences de l'action individuelle du citoyen sur le monde. De l'individu au collectif.
<p>Enseignements transversaux :</p> <p>EMI</p> <p>EMC</p>	<ul style="list-style-type: none"> ➤ EMI dans les enseignements <p>https://eduscol.education.fr/1433/education-aux-medias-et-l-information-au-cycle-4</p> <ul style="list-style-type: none"> ➤ EMC <p>L'égalité, la diversité et les discriminations La liberté d'expression La représentation</p> <p>La responsabilité L'engagement La justice et le droit La laïcité</p>

Fiche action : Le projet d'établissement au service des valeurs Exemple du lycée Marc Bloch de Serignan

Objectifs

Réfléchir à la mise en avant des valeurs au sein de l'établissement. Dans le cadre du travail réalisé avec les équipes, il est indispensable d'essayer d'aborder tous les moments de la vie de l'élève au cours desquels les valeurs et la laïcité peuvent être questionnées. Ainsi, faut-il envisager de questionner la place accordée aux valeurs et à la laïcité dans le temps de classe, le temps hors classe, les procédures d'orientation, les activités périscolaires, les instances...

Démarche

Afin que tous ces champs d'action soient concernés, il a été décidé au lycée Marc Bloch de lier Valeurs républicaine, laïcité et parcours de l'élève.

Chaque parcours est identifié par rapport à des valeurs essentielles sur lesquelles il faut réfléchir dans sa mise en œuvre.

Chaque parcours est présenté de la même manière : les valeurs et notions clés ; l'objectif général ; les objectifs opérationnels ; les instances ; les personnes ressources au sein de l'établissement ; les partenaires et enfin les actions.

Le choix de la présentation sous la forme d'un tableau permet une lecture lisible pour tous, que ce soit les personnels mais aussi les parents et les élèves.

Un exemple le parcours santé

L'objectif général : favoriser le bien être des élèves et des personnels

Les valeurs et notions mises en avant : liberté de choix ; écoute (solidarité) ; estime de soi ; bien-être physique et psychologique

Les objectifs opérationnels :

- 1/ Mettre en place une politique volontariste de lutte contre les addictions pour faire baisser les consommations
- 2/ Mettre en œuvre les conditions pour améliorer le sentiment de bien-être des élèves dans le lycée
- 3/ Favoriser le développement d'un sentiment d'appartenance par des actions communes et des temps conviviaux

Les acteurs :

Les instances CESCE, CVL, AMICALE, MDL

Les personnes ressources : Infirmière, assistante sociale, Psy EN, CPE, AVS

Les partenaires : EFS ; Hôpital de Béziers ; Mois sans tabac ; école d'optique, médecin scolaire, parents ; gendarmerie

Les actions (quelques exemples) :

- 1/ Mois sans tabac
- 2/ Interventions éducation à la sexualité
- 3/ Formation de formateurs à l'éducation à la sexualité
- 4/ Formation prodas et aux CPS pour les personnels
- 5/ Interventions sur les écrans et le sommeil
- 6/ Interventions sur le harcèlement
- 7/ Mise en place du programme Phare
- 8/ Mise en place d'un CESCE de territoire.
- 9/ Mise en place d'ateliers PSC1
- 10/ Interventions du FRAD

Des concours et dispositifs éducatifs pour faire vivre les valeurs et travailler des compétences et connaissances transversales

Le pôle Valeurs a réalisé un recensement des concours et dispositifs éducatifs au regard de leurs thématiques qui contribuent à la mise en œuvre de l'axe 1 du nouveau projet d'académie..

Les concours et dispositifs éducatifs permettent aux élèves des écoles, collèges et lycées de développer de nouvelles compétences et de construire leur parcours citoyen, en éprouvant et s'appropriant les valeurs et les principes de la République : les valeurs de Liberté, d'Égalité et de Fraternité, et les principes qui en découlent (respect de la laïcité, valeurs démocratiques, principes fondamentaux du droit, préservation de l'environnement, refus de toute discrimination, etc ...).

L'ensemble des concours et dispositifs portés par le pôle Valeurs est présenté dans un tableau synoptique (téléchargeable via les liens ci-après) qui permet d'opérer des choix thématiques et pédagogiques en fonction de la politique éducative définie par l'établissement (projet d'établissement, conseil pédagogique, CESCE, ...) et en cohérence avec les enseignements disciplinaires.

Écoles : <https://accolad.ac-montpellier.fr/section/ecole/politique-et-animation-educative/concours-et-prix-appels-projets-evenements-educatifs/concours-et-dispositifs-educatifs-portes-par-le-pole-academique-valeur>

Établissements : <https://accolad.ac-montpellier.fr/section/etablissement/politique-et-animation-educative/concours-et-prix-appels-projets-evenements-educatifs/concours-et-dispositifs-educatifs-portes-par-le-pole-academique-valeur>

Des labels pour impulser et valoriser l'engagement des établissements

Trois labels, déclinés en académie sur la base d'un référentiel national, contribuent au déploiement des axes définis par le pôle valeurs :

- le label E3D (école/établissement en démarche de développement durable) <https://pedagogie.ac-montpellier.fr/la-labellisation-des-ecoles-et-etablissements-en-demarche-de-developpement-durable-e3d>
- le label Edusanté (école promotrice de santé) : <https://eduscol.education.fr/document/33860/download>
- le label égalité filles-garçons : <https://www.education.gouv.fr/bo/22/Hebdo11/MENE2207942C.htm>

La démarche de labellisation procède d'une démarche qualité. Elle vise à donner une meilleure lisibilité interne et externe, ainsi qu'une plus grande cohérence, aux actions engagées ou projetées dans l'école ou l'établissement. Une structure scolaire candidate pour un label dès lors qu'elle est conduite à établir un moyen de pilotage de tous les acteurs engagés sur cette thématique et que celle-ci est un élément structurant de son projet d'école ou d'établissement. Chaque degré d'avancement de cette démarche, qui peut aller de la coordination à l'intégration, renvoie à un des trois niveaux de labellisation identifiés.

Pour candidater à un label, une école ou un établissement scolaire doit compléter un dossier accessible à partir des liens indiqués ci-dessus. Une même structure scolaire peut candidater à plusieurs labels en même temps en mettant en évidence les liens entre ces différentes éducations transversales.

Sur un même territoire plusieurs structures scolaires peuvent viser ensemble un label collectif (exemples : une circonscription, un réseau d'écoles et son collège, un réseau collèges et lycées, un réseau d'éducation prioritaire, un bassin ou un réseau pédagogique). La démarche peut être conçue de manière intégrée entre les différents cycles en impliquant, sur un même territoire, écoles, collèges, lycées, voire enseignement supérieur. Cette intégration inter-cycles permet notamment d'établir des continuités pédagogiques qui soutiennent la progression des élèves tout au long de leur scolarité, tout en révélant les cohérences entre les niveaux et les disciplines et en enrichissant les partenariats.

Pour ces trois labels, les critères de labellisation s'appuient sur la prise en compte des éléments communs suivants:

- le pilotage dans l'école/ l'établissement (comité de pilotage constitué qui intègre le plus largement possible les différentes catégories de personnels et d'usagers -enseignants, élèves, personnels d'éducation, de direction, d'encadrement, administratifs, de santé, sociaux et techniques, parents et partenaires-, réunions régulières, plan d'actions, inscription dans le projet d'école ou d'établissement)
- l'appui sur les programmes scolaires et les parcours éducatifs
- la politique éducative de l'école ou l'établissement notamment en soutenant et en accompagnant la mobilisation des élèves sur ces sujets
- la formation de tous les personnels et de tous les usagers (élèves, parents, partenaires)
- la qualité du lien collaboratif avec la collectivité territoriale de rattachement, les partenariats et le rayonnement de la démarche

Le partenariat éducatif avec les associations

Dans le cadre de la mise en œuvre de la politique éducative d'une école ou d'un établissement, les équipes éducatives et pédagogiques sont amenées à développer des partenariats avec des associations pour la réalisation d'activités éducatives qui prennent appui sur les programmes scolaires et les référentiels, le projet d'établissement ou d'école.

Ces activités sont complémentaires des enseignements.

L'intervention d'une association en milieu scolaire fait l'objet de l'écriture concertée d'une convention (cf. exemple ci-dessous), adoptée par le conseil d'administration ou le conseil d'école et signée entre le président de l'association et le chef d'établissement ou l'IEN-CCPD. Cette convention a pour objet de définir les objectifs pédagogiques des équipes pédagogiques et éducatives et de préciser les contenus, les modalités et les conditions d'intervention de l'association. Elle permet de montrer en quoi l'intervention de l'association apporte une plus-value aux enseignements.

Le cas des associations intervenant dans le domaine de la santé :

La réalisation de projets avec des associations portant sur des thématiques de santé nécessite d'établir une convention reposant sur la définition et l'application de principes éthiques et modalités spécifiques d'intervention en milieu scolaire. A cet effet, la convention cadre "éducation à la santé" qui sera complétée des contenus et conditions d'intervention de l'association, propres à votre projet est consultable sur le portail Accolad, à la rubrique « associations partenaires de l'école », : <https://acolad.ac-montpellier.fr/section/ecole/politique-et-animation-educative/convention-cadre-education-a-la-sante>

Les interventions d'une association doivent toujours être effectuées en présence d'un personnel de l'Education nationale, membre de la communauté scolaire.

Selon les thématiques traitées lors d'une intervention d'une association, donc en présence d'un personnel de l'école ou de l'établissement, il se peut qu'un élève verbalise une situation personnelle qui interroge, exprime une souffrance ou révèle des faits graves. Dans ce cas-là, il revient exclusivement au personnel de l'Education nationale et non à l'intervenant de l'association, de relayer cette information auprès du chef d'établissement, de l'infirmier-e, l'assistant-e sociale, ou du médecin ; ceci dans le but d'orienter l'élève vers des conditions optimales pour déposer sa parole ultérieurement et de déclencher une éventuelle procédure de prise en charge par l'Education nationale.

La plus grande vigilance est recommandée quant au respect par les différents intervenants d'une association des principes de laïcité et de neutralité (politique, religieuse et commerciale), ainsi que des différents protocoles institutionnels en vigueur (protocole sanitaire, protection de l'enfance, etc ...).

Il faut veiller également à ce que les intervenants de l'association n'aient fait l'objet d'aucune condamnation privative de droits ou libertés, ni n'aient subi de condamnations incompatibles avec les interventions en milieu scolaire.

En cas d'interrogations sur le positionnement et l'intégrité de l'association, vous pouvez solliciter l'avis du pôle Valeurs, et particulièrement du référent académique de la thématique concernée.

Les associations peuvent bénéficier d'un agrément national ou académique, pour une durée de cinq ans.

Il n'est pas juridiquement nécessaire pour les interventions en école ou en établissement.

Il existe 12 associations qui font l'objet à la fois d'une convention nationale pluriannuelle d'objectifs (CPO) et également d'une convention académique. Il s'agit de : AFEV, AROEVEN, CEMEA, EEDF, Fédération Léo Lagrange Méditerranée, FRANCAS, FGPEP, JPA, Ligue de l'enseignement, OCCE, IFAC, et SOS RACISME.

La liste des associations agréées au niveau académique et national est consultable sur le portail Accolad, à la rubrique « associations partenaires de l'école. »

Section écoles :

<https://acolad.ac-montpellier.fr/section/academie/politique-et-animation-educative/associations-partenaires-de-l-ecole>

Section EPLE :

<https://acolad.ac-montpellier.fr/section/etablissement/politique-et-animation-educative/associations-partenaires-de-l-ecole>

L'alliance partenariale nouée avec les associations venant en appui et complémentarité des programmes d'enseignement et d'éducation, favorise la construction des différents parcours éducatifs de l'élève.

Un exemple de convention de partenariat :



CONVENTION DE PARTENARIAT

[Thématique]

Ce document a pour objet de formaliser le projet pédagogique dans laquelle s'inscrit l'intervention de l'association [nom de l'association].

Il permet à chacune des parties de clarifier les objectifs et modalités de leurs interventions et de s'engager dans une démarche pédagogique co-construite pour le bénéfice des élèves participants à cette action.

- **L'association éducative complémentaire de l'enseignement public** [nom de l'association] :

Représentée par :

Adresse :

- **L'établissement public local d'enseignement** [nom, RNE] :

Représenté(e) par :

Adresse :

- **L'école** [nom, RNE] :

Représenté(e) par :

L'IEN-CCPD:

Circonscription :

- S'engagent à concevoir, mettre en place et évaluer en commun le projet présenté,
- Désignent les personnes ci-après pour assurer la coordination, la mise en œuvre et l'évaluation du projet :

Partie à remplir par l'équipe pédagogique

Intitulé du projet :

Parcours éducatif :

Enseignants référents et disciplines concernées :

Nom Prénom	Discipline

Le projet :

	Prévu	Réalisé
Objectif du projet		
Description		
Public bénéficiaire (classe, niveau, cycle concerné)		
Nombre d'élèves concernés		
Nombre d'interventions		

Durée des interventions (en heure)		
Dates d'intervention (facultatif)		
Lieu(x) de la ou des interventions		
Comment l'intervention s'insère-t-elle dans le projet ?		

Connaissances et compétences travaillées :

- Compétences et connaissances du domaine concerné :
- Compétences et connaissances transversales :
- Compétences et connaissances disciplinaires :

Evaluation :

Quels sont les éléments qui vous permettront d'estimer que les objectifs sont atteints ?	
Quelles sont les modalités d'évaluation interne du dispositif ?	

Partie à remplir par l'association partenaire [nom de l'association]

Nom du ou des intervenants :

Qualité :

Contenus de la ou des interventions	Objectifs recherchés	Outils et supports utilisés
[Insérer ici les thématiques proposées]		

Modalités d'interventions :

- Fréquence et durée de l'intervention :
- Productions des élèves : (facultatif)
- Coût de l'intervention (devis à joindre) :

Les intervenants de l'association n'ont fait l'objet d'aucune condamnation privative de droits ou libertés, n'ont pas subi de condamnations incompatibles avec les interventions en milieu scolaire.

Les intervenants s'engagent à respecter les principes de laïcité et de neutralité (politique, religieuse et commerciale), ainsi que des différents protocoles institutionnels en vigueur (protocole sanitaire, protection de l'enfance, etc.)

Le chef d'établissement ou de l'IEN-CCPD

Le représentant de l'association

[Timbre et signature]

[Timbre et signature]

2/ Valeurs de la République et principe de laïcité

Dans son chapitre premier, le code de l'éducation précise le fondement de notre École républicaine (article L 111-1) : « L'éducation est la première priorité nationale (...), outre la transmission des connaissances, la Nation fixe comme mission première à l'école de faire partager aux élèves les valeurs de la République. Le service public de l'éducation fait acquérir à tous les élèves le respect de l'égalité des êtres humains, de la liberté de conscience et de la laïcité (...). Dans l'exercice de leurs fonctions, les personnels mettent en œuvre ces valeurs. » Cette double priorité qui nous est assignée, résonne et s'impose à nous comme une évidence.

La transmission transversale des valeurs, adossée à chaque discipline, à chaque espace et temps de vie scolaire, et reposant sur chaque éducateur est déterminante.

C'est en encourageant aussi la collaboration interdisciplinaire et inter-catégorielle que nous pourrons créer les conditions favorables à la transmission des valeurs de la République, en privilégiant le plus possible une pédagogie où l'élève puisse être en activité et éprouver ces valeurs, pas seulement par les cours et les discours, mais par la vie scolaire tout entière, en classe, au gymnase, au CDI, en salle d'étude, dans la cour, au restaurant scolaire, à l'internat, etc ...

L'enseignement partagé des valeurs (liberté, égalité, fraternité), des principes (démocratie, laïcité), des combats (engagement citoyen, lutte contre toutes les inégalités, toutes les formes de violence et les discriminations) est au cœur de la mission éducatrice que l'école partage avec les parents. Il doit nous unir et nous rassembler par la construction dans chaque unité éducative d'un projet partagé et la mise en œuvre de pratiques harmonisées.

Agir en faveur du principe de laïcité : transmettre, respecter, faire éprouver

L'essentiel

Expliquer la laïcité, transmettre les valeurs et les principes qu'elle sous-tend, faire éprouver aux élèves ce qu'elle signifie et garantir, requiert une culture commune, autour de connaissances partagées de son sens et de ses enjeux.

Cette analyse collective et concertée est essentielle pour prévenir les malentendus et les conflits au sein de l'École, dans le temps des enseignements et en dehors de la classe, et y répondre de manière appropriée.

Le Cadre

1) Dans le cadre du carré régalien, toutes les situations relevant des « atteintes aux valeurs de la République et au principe de laïcité » doivent être **signalées** :

- via l'application « faits établissement » pour les directeurs et directrices d'école et personnels de direction
- via un formulaire en ligne pour tous les personnels de l'Éducation nationale <https://eduscol.education.fr/cid129894/le-formulaire-atteinte-a-la-laicite.html>

2) **Chaque signalement déclenche une chaîne d'appui** qui conduit à un **accompagnement par l'équipe académique Valeurs de la République**. Dans un premier temps, cette équipe a pour mission de soutenir et conseiller les équipes et suggérer des réponses cohérentes, à la fois juridiques et éducatives.

3) Les membres du pôle Valeurs peuvent se déplacer pour proposer un **accompagnement, recenser les besoins en formation et mettre en œuvre un plan cohérent, fédérateur et signifiant** tant pour les personnels que les élèves.

4) **Les élèves doivent toujours être des alliés** dans l'appropriation, le partage et la mise en œuvre des valeurs de la République et du principe de laïcité. Il s'agit de faire avec eux, par leur engagement et leur participation à la vie démocratique des établissements.

Pour vous guider

Vademecum « la laïcité à l'école »

<https://accolad.ac-montpellier.fr/section/etablissement/politique-et-animation-educative/appropriation-des-valeurs-de-la-republique-snu-reserve-citoyenne>

Des ressources pour éduquer et former les élèves :

<https://eduscol.education.fr/pid23591/la-laicite-a-l-ecole.html>

<https://eduscol.education.fr/cid46673/la-laicite-ecole-outils-ressources.html>

<https://www.reseau-canope.fr/les-valeurs-de-la-republique.html>

Une journée de mobilisation : le 9 décembre, journée nationale de la laïcité à l'école

Le plan national de formation au principe de laïcité et aux valeurs de la République (VALREP) : 9 heures de formation pour tous les personnels de l'académie durant 4 années déclinée en 3 modules complémentaires de 3 heures. Voir [page 9](#)

Ingénieur de formation :

David Dumas

david.dumas@ac-montpellier.fr

Exemples de projets autour de la laïcité accompagnés par le pôle Valeurs

Le collège Joffre - Montpellier : l'établissement a constitué un comité de pilotage en vue d'élaborer un projet fédérateur autour des valeurs. Un diagnostic partagé des besoins et plusieurs perspectives ont été partagés avec les membres du pôle académique. Un plan de formation a débuté, avec des formateurs académiques et l'accompagnement s'est prolongé grâce au plan national de formation Laïcité Valeurs de la République mis en place auprès de l'ensemble des personnels.

Le contact

Laurence Riche-Dorlencourt – CT EVS - coordinatrice de l'équipe académique VALREP

eavr@ac-montpellier.fr - 04.67.97.53.58

Vie lycéenne et collégienne : faire vivre la démocratie scolaire dans son établissement

L'essentiel

Les espaces d'expression et de participation des jeunes (CVL, CVC, éco-délégués, élèves ambassadeurs, Maison Des lycéens, médias scolaires...) sont essentiels à la vie des établissements scolaires. Gages de la transmission d'une culture démocratique commune, ils représentent un élément essentiel pour la construction d'un climat scolaire serein, convivial et doivent être reliés au pilotage de l'établissement. Ce sont donc des espaces clés d'appropriation et d'expérience de l'engagement et de la citoyenneté, qui doivent rayonner sur l'établissement.

En établissement, une personne référente vie lycéenne ou collégienne est nommée. Elle assure le bon fonctionnement de ces différentes instances et la prise en compte par les adultes de la parole des élèves dans la vie de l'établissement. La DAVLC anime ce réseau de référents.

Plusieurs temps forts rythment la vie lycéenne et collégienne au niveau national et académique : **les semaines de l'engagement** en septembre qui visent à présenter aux élèves l'ensemble des possibilités d'engagement dans et hors de l'établissement ; **les journées académiques de formation des élus CVL** en novembre ; **Les Journées départementales de formation des équipes éco-délégués et CVC, les inter CVC-CVL** tout au long de l'année qui constituent des temps importants de mutualisation des élèves engagés sur des thématiques variées (égalité, fraternité, solidarité, esprit critique, EDD...).

Les objectifs

- Favoriser l'expression des élèves et garantir que leurs paroles et leurs besoins soient pris en compte dans le pilotage et le fonctionnement des établissements scolaires
- Favoriser l'appropriation des valeurs de la République et l'expérience de pratiques démocratiques variées
- Donner sens et corps au parcours citoyen de l'élève et l'aider à se forger une véritable culture de l'engagement
- Donner du pouvoir d'agir aux élèves, favoriser l'autonomie, la responsabilité et la mise en œuvre d'actions collectives

Pour vous guider

1 ressource :

La page « Vie lycéenne et collégienne » du portail académique : <https://www.ac-montpellier.fr/pid32775/la-vie-lyceenne.html>

La page démocratie scolaire du portail académique de l'ENT : <https://ac-montpellier.mon-ent-occitanie.fr/democratie-scolaire/>

1 formation au Paf :

2023-2024 : animation territoriale du réseau des référents vie lycéenne et collégienne

Formation territoriale pour un établissement ou un réseau pédagogique territorial : « Susciter et animer la participation et l'expression des jeunes dans son établissement : pour quels en-jeux, avec quelles modalités ? »

Ingénieure de formation :

Géraldine Bulle
geraldine.bulle@ac-montpellier.fr

Exemples de projets des CVL et CVC

Vie lycéenne et lutte contre la précarité menstruelle : initié par le CVL du LPO Ferroul de Lézignan Corbières, travaillé au sein du CAVL, le projet académique de lutte contre la précarité menstruelle a abouti à la réalisation de distributeurs de protections périodiques « made in academie de Montpellier », réalisés par des élèves des filières chaudronnerie, et qui peuvent être commandés par les établissements scolaires de l'académie. Il s'agit également de fournir aux établissements et aux élèves engagés des outils, des ressources pour débattre, s'informer, rendre visible un sujet qui fait encore honte, celui des règles.

<https://www.ac-montpellier.fr/contre-la-precarite-menstruelle-le-projet-de-vie-lyceenne-est-operationnel-125504>
<https://view.genial.ly/625d1d6a0b328000184e5eb9/presentation-projet-precarite-menstruelle>

Vie lycéenne et espaces de vie des élèves : au LPO J. Vallot de Lodève, les élèves de la maison des lycéens (MDL) ont monté une cafétéria « autogérée » : ils ouvrent le lieu, servent leurs camarades, choisissent les produits qui sont à la vente, et gèrent le budget en autonomie. Leur engagement permet aux autres élèves de bénéficier d'une espace de vie autonome, accueillant, singulier qui contribue au bien vivre et bien être des élèves dans l'établissement : <https://mediacenter.ac-montpellier.fr/videos/?video=MEDIA230927225153915>

Le kit lycéen Egalité : ce kit, distribué à l'ensemble des lycées de l'académie en octobre 2022, est un point de départ pour chausser les « lunettes de genre », observer, interroger collectivement, adultes et élèves, les représentations, les pratiques en terme d'Égalité de genre au lycée et mettre en place des actions concrètes.

Certains des outils ont été élaborés par des élèves de l'académie, dans le cadre de projets pédagogiques et/ou lycéens.

<https://www.ac-montpellier.fr/vie-lyceenne-un-kit-egalite-est-a-votre-disposition-125179>

Vie collégienne et Laïcité : au collège Delteil de Limoux, l'année scolaire 2022/2023 a été marquée par un projet fédérateur intitulée «Fédérer autour du principe de Laïcité».

Il s'agissait de travailler autour du principe Laïcité, faire comprendre et définir la Laïcité, faire participer tous les élèves, parents, personnels et toutes les disciplines et créer un projet artistique et culturel. De nombreuses actions se sont déroulées tout au long de l'année, impliquant les élèves, notamment :

- Création d'un court métrage de l'atelier cinéma «La laïcité c'est pas du cinéma» : <https://www.youtube.com/watch?v=Cz6wg4aT39Y>
- Création d'affiches
- Création d'une exposition dans le cadre d'une résidence d'artiste avec Laëtita GRUN : artiste qui crée des œuvres au stylo bic.
- Création par les élèves de SEGPA d'un arbre de la laïcité
- Diffusion de slogans créés par les élèves lors de la journée du 9 décembre;
- Création d'un logo établissement laïcité en pièce jointe
- Réalisation d'une performance visuelle avec l'ensemble des élèves et des personnels et d'une chanson : https://www.youtube.com/watch?v=c8xSdqpMu_g

Le contact

Caroline Roullier – Déléguée Académique à la Vie lycéenne et Collégienne
davlc@ac-montpellier.fr

Lycées et classes engagés

L'essentiel

L'école est un levier essentiel de l'engagement des élèves, favorisant la transmission de valeurs, la conscience civique et la compréhension des enjeux sociétaux. Le label «Lycées et Classes Engagés» mobilise l'équipe pédagogique et renforce les partenariats, s'appuyant sur des labellisations et des dispositifs existants. Il crée un projet pédagogique annuel, intégrant l'enseignement moral et civique, des sorties et des interventions d'associations partenaires, ainsi qu'un séjour de cohésion, coordonné par la DRAJES et lié au service national universel. La coloration du projet (défense et mémoire, environnement, résilience et prévention des risques, sport et jeux olympiques et paralympiques), crée un lien avec le centre SNU, favorisant les échanges entre équipes pédagogiques et la participation du professeur référent aux activités du séjour. Cette labellisation accompagne et valorise l'engagement déjà présent dans l'établissement.

Le cadre

Au niveau académique :

- est nommé un référent «engagement» dont le rôle est aligné avec d'autres référents académiques tels que le référent «mémoire et citoyenneté», le référent «défense», le référent « Génération 2024 » ou le référent « Egalité filles/garçons »
- est constitué un comité de labellisation
- est constitué une équipe d'accompagnement des établissements

Au niveau de l'établissement :

- Dans le cadre du programme «Classes Engagées,» chaque lycée désigne un référent «engagement,» dont la rémunération est couverte par le « Pacte ». Il est chargé de la coordination et de l'impulsion du projet au sein de l'établissement.
- Les lycées labellisés bénéficient d'une allocation de 1000 € par classe engagée pour financer les actions du projet et favoriser l'engagement des élèves.
- Le chef d'établissement garantit la cohérence des projets de classe ou de groupes d'élèves, intègre le séjour de cohésion du Service National Universel (SNU) dans l'emploi du temps scolaire, et veille à l'adhésion des familles. Les coûts du séjour sont entièrement pris en charge par l'État.

Pour vous guider

1 ressource :

Site EDUSCOL <https://eduscol.education.fr/3912/classes-et-lycees-engages>

1 accompagnement :

- Equipes départementales CLE-SNU
- Référent académique « Engagement »

4 points d'appui :

- Un projet pédagogique interdisciplinaire et systémique avec l'association de partenaires de l'Ecole
- La mobilisation du CVL
- La semaine de l'engagement
- Le séjour de cohésion

Le contact

Vincent Dupayage – IA-IPR Etablissement et Vie scolaire, Référent académique « Engagement »
vincent.dupayage@ac-montpellier.fr

Le Service national universel

L'essentiel

Le SNU est le prolongement du parcours citoyen qui commence à l'école primaire et se poursuit au collège. Il traduit la volonté de construire une société de l'engagement pour les jeunes de 15 à 26 ans. Le SNU est un projet éducatif et d'émancipation et de responsabilisation des jeunes dont les premières expérimentations se sont faites dans la région en 2019. Il est en voie de généralisation. Le SNU participe à la construction de l'autonomie et de la mobilité pour favoriser l'insertion sociale et professionnelle des jeunes. La démarche est individuelle et s'effectue sur la base du volontariat par une inscription en ligne sur le site SNU.

Le cadre

3 phases sont définies :

- **Le séjour de cohésion** : un séjour de deux semaines obligatoire destiné aux 15-17 ans dont la finalité est de transmettre un socle républicain avec 7 domaines d'activités sur un tronc commun de 8 jours (activités physiques, sportives et de cohésion, développement durable et transition écologique, citoyenneté et connaissance des institutions françaises et européennes, accès aux droits, autonomie et connaissance des services publics, découverte de l'engagement, culture et patrimoine, défense, sécurité et résilience nationale) et trois journées consacrées à une coloration Environnement, Défense Mémoire, Résilience prévention des risques et sports et Jeux Olympiques et Paralympiques . Un diplôme est délivré à l'issue du séjour, le séjour avec hébergement étant établi sur un principe de gratuité.
- **La mission d'intérêt général** : obligatoire et inscrite dans une logique d'accompagnement et d'individualisation des parcours, la mission s'effectue dans l'année qui suit le parcours de cohésion sur 12 jours, en continue ou de façon perlée. Elle permet d'accompagner les jeunes dans la construction de leur projet personnel ou professionnel et dans un engagement concret pour une association, une collectivité ou un service public local.
- **L'engagement volontaire** : cette phase dure au moins 3 mois et peut être réalisée entre 16 et 25 ans, sa mise en œuvre s'appuie sur les dispositifs de volontariat (service civique, dispositifs de mobilité européenne et internationale...)

Pour vous guider

Des ressources :

Vidéo du séjour 2022 à Mondoville : <https://www.youtube.com/watch?v=0is0DQIGMMA&t=39s>

Cadre réglementaire : Décret du 20/07/2020 : <https://www.legifrance.gouv.fr/jorf/jo/2020/07/30/0186>

Plate-forme d'inscription au SNU :

<https://www.snu.gouv.fr/>

Inscriptions en ligne à compter du 6/11, sur la base du volontariat et au plus 5 semaines avant le début du séjour.

Missions d'intérêt général dans les secteurs du social, des pompiers et de la sécurité civile

<https://youtu.be/ABboKKTpFp4>

<https://youtu.be/rsCuBOxb814>

<https://youtu.be/3mOpBhQCeV4>

Le contact

Lionel Hanctin – Chef de projet régional –DRAJES Occitanie – site de Toulouse

lionel.hanctin@region-academique-occitanie.fr



Service civique

L'essentiel

L'école est un lieu privilégié d'apprentissage et d'expression de la citoyenneté et de la culture de l'engagement citoyen. Le Service Civique constitue pour les jeunes, l'une des portes d'entrée dans les parcours d'engagement citoyen tout au long de la vie.

D'une durée de 8 mois en moyenne, les missions d'intérêt général sont conduites par les volontaires âgés de 16 à 25 ans, et jusqu'à 30 ans pour les jeunes en situation de handicap, au sein d'associations, de collectivités territoriales ou des services publics. Les missions sont proposées dans 10 domaines prioritaires pour la nation : la solidarité, l'éducation pour tous, l'environnement, la culture et loisirs, le sport, la santé, la citoyenneté européenne, la mémoire et citoyenneté, le développement international et l'action humanitaire, l'intervention d'urgence en cas de crise.

Programme d'engagement citoyen avant tout, le Service Civique est largement mobilisé par les jeunes pour consolider leurs parcours d'insertion et d'inclusion. Il permet le développement de compétences sociales et transversales, de savoir-être et savoir-faire, et l'ouverture de réseaux.

Les modalités de mobilisation du Service Civique

Deux modalités principales de mobilisation du Service Civique sont à la disposition des équipes éducatives.

Modalité 1 - Le Service Civique dans les établissements scolaires

Agréé par l'Agence du Service Civique, le Ministère de l'Éducation nationale et de la jeunesse donne la capacité aux établissements scolaires (1er et second degré) d'accueillir et mobiliser des jeunes volontaires du Service Civique, dans le cadre de 12 missions dont les contenus ont été préalablement validés dans l'agrément. Ce dernier est piloté au niveau national par la DGESCO et au niveau local par les rectorats d'académies.

Cet agrément permet la mobilisation de jeunes motivés, aux profils et parcours variés, d'apporter leur motivation, sens de l'initiative, dans la conduite de missions à portée citoyenne, auprès des élèves et de la communauté éducative. Les 12 missions couvrent un large éventail de thèmes et d'enjeux de citoyenneté, terrains d'engagement pour les volontaires du Service Civique.

La DRAJES et les SDJES ont pour mission d'accompagner les référents académiques au sein des rectorats, dans la bonne mise en œuvre de ce dispositif, notamment par une veille qualitative continue.

A noter que les 3 thématiques suivantes sont fortement portées au niveau national en 2023/2024 :

- La **promotion de la pratique sportive, des valeurs du sport**, en particuliers à l'approche des Jeux Olympiques et Paralympiques de Paris 2024 : une mission labellisée « Génération 2024 » est portée dans l'agrément et est à développer dans les prochains mois.
- Une nouvelle mission en faveur de la « **prévention et la lutte contre le harcèlement en milieu scolaire** », a été ajoutée à l'agrément de l'Éducation Nationale en octobre 2023 et est à déployer.
- La mobilisation de volontaires du Service Civique « **ambassadeurs de l'engagement** » auprès des élèves est à développer afin d'appuyer la promotion de la culture de l'engagement. Deux options possibles : la mobilisation de volontaires de l'Éducation Nationale ou l'intervention « d'ambassadeurs de l'engagement » dans le cadre du dispositif expérimenté en 2023 dans les lycées de Haute-Garonne, et qui sera étendu à d'autres départements en 2024 (volontaires « ambassadeurs » mobilisé par des associations partenaires).

Modalité 2 – le Service Civique, étape de remobilisation et de remise en parcours de jeunes en difficulté

La DRAJE Occitanie, les SDJES (au sein des DSDEN) et leurs partenaires mobilisent le Service Civique au bénéfice des parcours de remobilisation ou d'insertion de jeunes rencontrant des difficultés. Ainsi, des actions renforcées, financées par la DRAJES et ses partenaires sont mises en place en direction de certains publics et notamment des **décrocheurs scolaires**.

En 2023/2024, dans le cadre d'un appel à projet lancé par la DRAJES, en concertation avec la DRAIO et les MLDS académiques, 10 territoires répartis sur 7 départements, bénéficient de l'intervention d'associations expertes dans la mise en œuvre du Service Civique combiné, en étroite collaboration avec les MLDS locales. Ce dispositif mobilise l'engagement citoyen comme étape de remobilisation d'enfants décrocheurs scolaires. Il connaît un fort taux de réussite : plus de 80% de reprises de parcours. 112 jeunes seront bénéficiaires du dispositif sur l'année scolaire 2023/2024.

Par ailleurs, la DRAJES a travaillé en lien avec la DRAIO, sur une information ciblée auprès des **jeunes sans solution d'orientation validée après l'obtention du bac** : information sur les opportunités offertes par des parcours d'engagement citoyens, via le Service Civique notamment. Ainsi, des communiqués proposés par la DRAJES ont été diffusés ces dernières années, aux jeunes concernés (via Parcoursup).

Enfin, il convient de rappeler que le Service Civique constitue l'une des principales suites du Service National Universel (SNU). Il en est la 3ème phase facultative et est à ce titre promu lors des séjours de cohésion du SNU.

Contacts :

Gestion et suivi des volontaires de l'Éducation Nationale – Académie de Montpellier

Geneviève MIRAVETE : genevieve.miravete@ac-montpellier.fr

Coordonnateur régional Service Civique Occitanie :

Rodolphe BERNEISE : rodolphe.berneise@region-academie-occitanie.fr

Référents départementaux Service Civique en DSDEN-SDJES

[Liste et coordonnées](#)

Ressources en ligne :

Page Service Civique sur le site de l'Académie de Montpellier : <https://www.ac-montpellier.fr/service-civique-123787>

Site Internet du Service Civique : <https://www.service-civique.gouv.fr>



Éducation aux médias et à l'information : apprendre à maîtriser l'information et à aiguiser son esprit critique

L'essentiel

L'éducation aux médias et à l'information se décline dans les écoles et les établissements en un programme aux cycles 3 et 4 et, au lycée, dans les programmes des disciplines, en particulier, celui de l'enseignement moral et civique. Elle s'articule autour de trois axes : une connaissance critique de l'environnement informationnel et documentaire du XXI^e siècle, un accès à un usage sûr, légal et éthique des possibilités de publication et de diffusion, une maîtrise progressive de sa démarche d'information, de documentation. De nombreuses activités pédagogiques interdisciplinaires mettent en œuvre les compétences et connaissances qui doivent être maîtrisées par les élèves au sein du parcours citoyen

Les objectifs

L'éducation aux médias et à l'information fait partie des priorités académiques. Elle constitue un des piliers de l'axe 1 du projet d'académie « une académie porteuse de valeurs ». Les attentats récents ont prouvé une fois de plus, que cette éducation doit conforter sa place dans les enseignements, dans les actions des CESCE, des CVC, des CVL pour permettre aux élèves de devenir des citoyens éclairés et responsables.

La circulaire du 24/01/22 intitulée « Une nouvelle dynamique pour l'éducation aux médias et à l'Information, généralisation de l'EMI » engage les écoles et les établissements à installer un média scolaire en particulier la webradio.

La lutte contre le complotisme, la radicalisation des esprits, le cyberharcèlement est l'objectif central de l'EMI. Elle passe par une meilleure compréhension et une meilleure maîtrise des outils d'information et de communication par les élèves et leurs enseignants en renforçant leur démarche critique.

Un exemple de projet

Une webradio en établissement : ce média scolaire est un outil qui permet de faire vivre aux élèves une expérience journalistique en tenant compte des règles et de la déontologie qui la gouverne, de mettre en œuvre des compétences transversales (expression orale et écrite, compétences sociales, écoute, autonomie, initiative, confiance en soi, engagement et esprit critique, ouverture culturelle et créativité), des compétences propres à l'EMI (recherche d'information, maîtrise des circuits de l'information, validité et fiabilité des sources, notions de droit, connaissance du monde médiatique), et enfin, des compétences et connaissances disciplinaires. C'est un outil fédérateur qui favorise la pédagogie de projet et l'interdisciplinarité et permet l'engagement collégien et lycéen sur des sujets d'actualité par une approche argumentée.

Les productions des élèves peuvent être déposées sur la plateforme académique dédiée : <https://radioeducation.saooti.org/main/pub/productor/4075cb0d-7538-49ee-aca8-827ff295429c?productor=4075cb0d-7538-49ee-aca8-827ff295429c>

Le formulaire pour inscrire son école ou son établissement : <https://www.ac-montpellier.fr/radio-de-l-academie-de-montpellier-125182>

Un guide académique sur les réseaux sociaux

Les usages des réseaux sociaux en milieu scolaire : Ces usages marquent notre quotidien, jeunes comme adultes, pour s'exprimer, communiquer, partager, s'informer, se cultiver. Cependant, ils doivent être maîtrisés afin de se protéger, pour éviter le cyberharcèlement, le cyber-sexisme, l'usurpation d'identité, les injures, la diffamation.... Le « guide pratique des usages des réseaux sociaux en milieu scolaire » donne des outils concrets aux personnels, aux élèves, aux directeurs et personnels de direction pour répondre à ces questions: <https://www.ac-montpellier.fr/usage-des-reseaux-sociaux-en-milieu-scolaire-124682>

Pour vous guider

Ressources :

Circulaire « Une nouvelle dynamique pour l'éducation aux médias et à l'information » : <https://www.education.gouv.fr/bo/22/Hebdo4/MENE2202370C.htm>

Ressources Eduscol :

Vademecum pour l'éducation aux médias et à l'information : <https://eduscol.education.fr/document/33370/download?attachment>

Vademecum pour créer une webradio scolaire : <https://eduscol.education.fr/document/33373/download?attachment>

Évènements et concours :

Semaine de la presse et des médias dans l'École : comprendre le système des médias, former le jugement critique des élèves, développer leur goût pour l'actualité et se forger leur identité de citoyen.

Concours Médiatiks des médias scolaires : Les écoliers, collégiens, lycéens qui réalisent un média scolaire (journal imprimé ou en ligne, radio, vidéos- WebTV, reportage photo) peuvent participer au concours académique et national <https://www.ac-montpellier.fr/les-concours-evenements-et-dispositifs-en-education-aux-medias-et-a-l-information-122384>

La « journée de l'expression collégienne et lycéenne par la radio scolaire » organisée en mai par l'académie permet de valoriser les projets radio et de donner la place à l'expression des élèves

<https://radioeducation.saooti.org/main/pub/participant/2232?productor=4075cb0d-7538-49ee-aca8-827ff295429c>
<https://twitter.com/acmontpellier/status/1526215851560640513>

Parcours de formation au PAF, déclinables en FIL :

- **Pratiques numériques des jeunes et citoyenneté sur les réseaux sociaux**
- **De l'émotion à l'information : éducation aux images** : Photographie de presse, dessin de presse, Visa pour l'image ;
- **EMI et enseignement de l'esprit critique** : désordres informationnels, complotisme, vulgarisation de la science ;
- **Genre, sexisme et médias** : égalité filles-garçons et réseaux sociaux, stéréotypes dans les médias ;
- **Construire un parcours EMI dans son établissement autour d'un média scolaire** : journal scolaire, radio scolaire et webTV.

Le contact

Denis Tuchais Délégué académique à l'éducation aux médias et à l'information (DAEMI) - Référent académique EMI – coordonnateur CLEMI / DV4E : daemi@ac-montpellier.fr

Construire une culture de l'égalité entre les filles et les garçons et lutter contre les violences de genre

L'essentiel

La mission académique « égalité entre les filles et les garçons » déploie son activité dans le cadre du plan d'action de Région Académique Egalité filles garçons dans l'orientation et le parcours des élèves de mars 2022. Ainsi que de la récente convention régionale Pour l'égalité entre les filles et les garçons, les femmes et les hommes dans le système éducatif en Occitanie 2023-2024.

En interaction avec les responsables académiques impliqués dans ce plan d'action, elle anime le réseau des référents et référentes égalité et organise, notamment, des semaines de formations et d'actions prévues sur ce thème (« Semaine de l'égalité » en octobre et mars).

Elle a en charge le déploiement et le suivi opérationnel du label Egalité des établissements du second degré.

Elle propose le plan académique de formation des personnels à l'égalité et contribue aux actions de formation sur le territoire académique.

Objectifs

- ▶ Transmettre aux élèves et aux personnels une culture de l'égalité et du respect mutuel,
- ▶ Informer et produire des indicateurs de l'orientation sur cette thématique, pour contribuer à une plus grande mixité des parcours et des filières de formation,
- ▶ Promouvoir, suivre et accompagner la labélisation des établissements,
- ▶ Impulser les expérimentations et valoriser les initiatives,
- ▶ Consolider les partenariats dans le cadre des conventions établies,
- ▶ Lutter contre les violences sexistes et sexuelles.

Pour vous guider

1 ressource :

Le portail Accolad : espace de ressources et d'informations

<https://accolad.ac-montpellier.fr/section/academie/pole-valeurs/egalite-filles-garcons>

1 concours :

Buzzons contre le sexisme

Production d'une vidéo sur le thème de l'égalité entre les femmes et les hommes, les filles et les garçons.

<https://matilda.education/mod/page/view.php?id=641>

1 formation au PAF :

Premier niveau des formations Egalité filles-garçons : Observer l'espace scolaire au prisme du genre, déconstruire les stéréotypes de genre, repérer les inégalités (identifiant : 23A0110365)

Objectifs : définir les concepts clés autour de l'égalité. Prendre conscience de la problématique et de son ampleur dans la société comme à l'école. Proposer des outils de déconstruction de stéréotypes/préjugés à adapter à la problématique de l'établissement.

Ingénieure de formation :

Géraldine Bulle : geraldine.bulle@ac-montpellier.fr

Les contacts

Ahmed Bouhaba – Inspecteur et référent académique « Egalité filles garçons » ahmed.bouhaba@ac-montpellier.fr

Sophie Duteil Deyries – Chargée de mission académique « Egalité filles garçons » sophie.duteil-deyries@ac-montpellier.fr

DRAIO ce.draio@region-academie-occitanie.fr

Éduquer et agir en faveur du développement durable

L'essentiel

L'EDD est une mission de l'École, elle est inscrite à ce titre dans le code de l'éducation (article L131-19). Éducation transversale aux approches interdisciplinaires, l'Éducation au Développement Durable (EDD) est essentielle pour sensibiliser les élèves aux défis environnementaux contemporains et aux problématiques sociales qu'ils recouvrent. Elle intègre les enjeux du développement durable dans l'ensemble des programmes d'enseignement de l'école primaire et des programmes d'enseignement disciplinaires du collège et du lycée général, technologique et professionnel pour donner aux élèves les clés de lectures nécessaires et les moyens d'agir. L'EDD croise explicitement les autres éducations transversales telles l'éducation aux médias et à l'information, l'éducation au développement et à la solidarité internationale, l'éducation à la santé, mais aussi les enseignements artistiques et culturels. Le parcours citoyen et le parcours santé sont particulièrement propices à la prise en compte des enjeux du développement durable dans la scolarité de l'élève. Cette éducation mobilise l'ensemble des membres de la communauté éducative.

<https://www.ac-montpellier.fr/education-au-developpement-durable-122894>



Objectifs

La circulaire de la rentrée scolaire 2023 insiste sur l'accélération de l'adaptation de l'école à la transition climatique et écologique en particulier en amplifiant la formation des éco-délégués, en diffusant les gestes qui comptent ou encore en étendant les aires éducatives. L'EDD participe pleinement à « promouvoir la culture de l'engagement des élèves qui favorise l'action collective, la prise de responsabilités et l'initiative, contribuant pleinement à leur épanouissement et à leur formation citoyenne ». Ainsi, les 20 mesures pour la transition écologique à l'école énoncées le 23 juin 2023 placent l'école au cœur de l'engagement pour la transition écologique. En particulier, un référentiel de compétences au service de l'éducation au développement durable et de la transition écologique et des repères de progression en lien avec les programmes scolaires a été publié. Il donne des exemples de progressivité, autour de plusieurs thématiques (biodiversité et écosystèmes, alimentation, eau et changement climatique), en lien avec les contenus d'enseignement et les projets éducatifs.

<https://www.education.gouv.fr/20-mesures-pour-la-transition-ecologique-l-ecole-378545>

<https://eduscol.education.fr/3921/l-education-au-developpement-durable-dans-le-cadre-des-enseignements>



Des actions en académie

► La labellisation E3D. La labellisation E3D valorise les écoles et établissements de l'académie mettant en place une démarche de développement durable en lien avec les ODD de l'ONU. 289 établissements de l'académie sont labellisés à ce jour. Cette labellisation s'appuie sur les observables suivantes :



- l'implication de la communauté éducative, notamment des élèves, dans la démarche E3D,
- la mobilisation et l'accompagnement des écodélégués de classe,
- le parcours scolaire de l'élève et les parcours éducatifs, en lien avec les 17 objectifs de développement durable de l'ONU (Agenda 2030),
- l'inscription dans les actions du bassin de formation, du réseau de lycées, concernant l'EDD,
- l'ouverture sur le territoire proche et/ou à l'international pour les ODD,
- la formation des équipes sur ces objectifs.



► Aires éducatives (aires terrestres éducatives et aires marines éducatives) : les aires marines et terrestres éducatives permettent à des élèves du cycle 3 au lycée de s'approprier et de gérer de manière participative avec leurs enseignants et un acteur de la sphère de l'éducation à l'environnement, une portion de littoral, de zone humide, de forêt, de rivière, de parc urbain... Dans l'académie, 80 aires sont implantées.

Exemple : l'aire terrestre éducative de St Gilles <https://youtu.be/NmY0UVVVSJ8?feature=shared>



- Journées départementales à destination des écodélégués collégiens et des adultes qui les accompagnent : la DAVLC et la mission académique EDD ont construit avec chacun des conseils départementaux et avec les partenaires sur le territoire (associations, institutions, centre de recherche ...), des journées destinées à accompagner la mise en place et l'action des éco-délégués dans les collèges. Ces journées s'organisent dans le cadre plus large du renforcement de la collaboration avec les collectivités locales de référence sur l'éducation au développement durable et les enjeux de transition écologique dans les écoles et les établissements de l'académie.

1 ressource

VADEMECUM de l'EDD

Ce vadémécum clarifie les concepts fondateurs de l'EDD, synthétise l'ensemble du projet EDD du MENJS, identifie les ressources utiles et accompagne les enseignements et actions éducatives relatives au développement durable.

<https://eduscol.education.fr/document/5239/download>



1 concours

PRIX DE L'ACTION ECODELEGUEE DE L'ANNEE

Les participants doivent réaliser une **courte vidéo présentant leur démarche** pour mettre en place un projet de développement durable dans leur établissement, en croisant au moins deux thématiques, pas seulement environnementales mais portant par exemple aussi sur des enjeux sociaux et de solidarité.

<https://www.ac-montpellier.fr/prix-de-l-action-ecodeleguee-de-l-annee-124751>



Contact

Laurence Alessandria IA-IPR Histoire Géographie cheffe de mission académique EDD

Romain Salvan IA-IPR Physique-Chimie chef de mission académique EDD

Éducation à la défense

L'essentiel

Un trinôme a été mis en place dans chaque académie afin d'élaborer une politique cohérente de formation et d'animation pour l'enseignement scolaire sur les questions liées à la Défense. Placé sous l'autorité du recteur d'académie, il réunit des représentants du rectorat, des armées, de la direction régionale de l'alimentation de l'agriculture et des forêts, de l'association régionale des auditeurs de l'Institut des hautes études de défense nationale (AR-IHEDN) et de la gendarmerie.

Objectifs

- Le trinôme académique met en place des actions de formation et de sensibilisation de nature à inciter les enseignants à monter des projets de promotion de l'esprit de défense, et à favoriser les initiatives dans l'enseignement de la culture de défense et de sécurité
- Il accompagne aussi les demandes de subvention pour ces projets et aide à la formation des enseignants et des cadres de l'éducation nationale à la culture de défense

Les bonnes pratiques

Les actions conduites dans le cadre du Trinôme académique sont de trois ordres :

- **Actions mémorielles** : concours et prix : chaque année les participations à des concours et prix sont nombreuses et multiples : Petits Artistes de la Mémoire, Bulles de mémoire, appels à projets du ministère des armées, Cidan, prix Armée Jeunesse, Villes marraines, « Raconte-moi la défense », Participation aux cérémonies commémoratives : 11 novembre, 8 mai, 10 mai, 27 mai, 18 juin ...
- **Rallye citoyen** : il s'organise en ateliers civiques et sportifs sur un thème dédié au profit de collégiens regroupés en équipe, encadrés par des enseignants. Il a pour objectif de développer les connaissances et la citoyenneté des jeunes, l'esprit de défense et de renforcer le lien entre les armées et la jeunesse
- **Dispositifs partenariaux** : ils peuvent se décliner à plusieurs échelles (groupe d'élèves, classe, établissement) : classe de défense et de sécurité globale (CDSG), cadets de la défense, cadets de la gendarmerie. Les dispositifs nécessitent la signature d'une convention entre le DASEN et le DMD pour le ou les établissements impliqués

Pour vous guider

1 ressource : Site académique : éducation à la défense qui présente quatre rubriques :

<https://www.ac-montpellier.fr/pid32188/education-a-la-defense.html>

site national : <https://www.education.gouv.fr/l-education-la-defense-8276>

educ@def: <https://www.education.gouv.fr/bo/17/Hebdo7/MENE1702805C.htm>

EDUSCOL : <https://eduscol.education.fr/590/education-la-defense>

Les différents partenaires peuvent soutenir les projets par des subventions. Pour tout renseignement contacter **Félicien Venot** (Felicien.Venot@ac-montpellier.fr)

Les dossiers de demandes doivent être adressés pour avis à la DAREDI qui les transmet à l'organisme financeur.

1 concours :

Prix Armée zone Sud

Voir tableau synoptique des concours
- appels à projet du ministère de la défense (<https://www.cheminsdememoire.gouv.fr/appels-projets-pedagogiques>)

Formations inscrites dans le Plan Académique de

- journées thématiques défense-géopolitique
- colloque annuel
- cercle d'étude défense
- formation des personnels impliqués dans une dispositif

Ingénieur de formation :

David Dumas

david.dumas2@ac-montpellier.fr

Le contact

Marie-Ange Rivière – IA-IPR d'histoire géographique, Déléguée académique aux relations Éducation nationale- Défense-IHEDN (DAREDI)
marie-ange.riviere@ac-montpellier.fr

Félicien Venot – Chargé de mission défense-mémoire et citoyenneté
Felicien.Venot@ac-montpellier.fr

Caroline Delage – Chargée de mission défense-formation
caroline.delage@ac-montpellier.fr

Agir et éduquer contre le racisme et l'antisémitisme, pour la défense et la promotion des droits de l'homme

L'essentiel

Faire acquérir à tous les élèves le respect de l'égalité des êtres humains, de la liberté de conscience et de la laïcité est une mission de l'École. L'Éducation nationale donne une impulsion nationale forte aux actions éducatives menées dans le champ de la prévention du racisme et de l'antisémitisme, de la défense et de la promotion des Droits de l'Homme et des principes fondamentaux de la République

Objectifs

- Favoriser le développement de projets éducatifs disciplinaires et transdisciplinaires dans les établissements sur les thématiques de la lutte contre le racisme et de l'antisémitisme, de la défense et de la promotion des Droits de l'Homme et des principes fondamentaux de la République Donner une dimension historique et civique aux actions mémorielles.
- Permettre aux élèves de prendre conscience des valeurs qui sont en jeu dans des événements historiques par la rencontre d'acteurs, de témoins, de rescapés et la visite de lieux mémoriels

Les temps forts de la mobilisation

- **27 janvier : Journée de la mémoire des génocides et de la prévention des crimes contre l'humanité.** Chaque année, le ministère de l'éducation nationale invite la communauté éducative à engager une réflexion avec les élèves sur la Shoah et les génocides reconnus, en liaison avec les programmes scolaires (<https://www.education.gouv.fr/27-janvier-journee-de-la-memoire-des-genocides-et-de-la-prevention-des-crimes-contre-l-humanite-11057>)
- **Autour du 21 mars : Semaine d'éducation et d'actions contre le racisme et l'antisémitisme**, pour sensibiliser les élèves des écoles, collèges et lycées, à la prévention du racisme, de l'antisémitisme et de toutes les formes de discrimination (<https://eduscol.education.fr/3535/semaine-d-education-et-d-actions-contre-le-racisme-et-l-antisemitisme>)
- **10 mai : Journée nationale des mémoires de la traite, de l'esclavage et de leurs abolitions** en référence au 10 mai 2001, pour la loi reconnaissant la traite et l'esclavage comme crimes contre l'humanité (<https://www.education.gouv.fr/journee-nationale-des-memoires-de-la-traite-de-l-esclavage-et-de-leurs-abolitions-7091>)

Un partenaire : le Mémorial de la Shoah

La convention signée avec le Mémorial de la Shoah permet

- de développer des actions pédagogiques appuyées sur des appels à projets
- de faire venir des expositions itinérantes, (catalogue des expositions : <http://www.memorialdelashoah.org/evenements-et-expositions/expositions/expositions-itinerantes.html>)
- de proposer dans les classes des ateliers « Ateliers hors les murs » (liste des ateliers : <http://www.memorialdelashoah.org/pedagogie-et-formation/activites-pour-le-secondaire/ateliers-pedagogiques.html>) et des interventions notamment de rescapés pour aborder les thématiques de lutte contre le racisme et l'antisémitisme, pour les valeurs de la République, la formation de l'esprit critique

Site du Mémorial de la Shoah : <https://www.memorialdelashoah.org/>

Un partenaire académique : le Mémorial de Rivesaltes

Le Mémorial du Camp de Rivesaltes est un lieu d'histoire et de mémoires, ouvert sur le monde contemporain. C'est un lieu unique, qui rend compte des traumatismes du second vingtième siècle : la guerre d'Espagne, la Seconde Guerre mondiale et les guerres de décolonisation. Il propose des expositions, temporaires et permanentes, des rencontres avec des artistes, des témoins, des historiens.

Site du mémorial de Rivesaltes : <https://www.memorialcamp rivesaltes.eu/>

Pour vous guider

1 ressource :

Plan national de lutte contre le racisme, l'antisémitisme et les discriminations liées à l'origine (2023-2026)

<https://www.gouvernement.fr/presentation-du-plan-national-de-lutte-contre-le-racisme-l-antisemitisme-et-les-discriminations-0>

Concours :

Voir le tableau synoptique des concours et actions éducatives

Des formations pour les personnels, inscrites au Plan Académique de Formation :

- Journées thématiques sur les génocides, les violences de masse, la justice internationale, l'approche par les arts et la littérature, le cinéma...

- voyage d'étude à Paris-Cracovie-Auschwitz-Birkenau

Les contacts

Marie-Ange Rivière – IA-IPR d’histoire géographie
marie-ange.riviere@ac-montpellier.fr

Félicien Venot – Chargé de mission défense-mémoire et citoyenneté
Felicien.Venot@ac-montpellier.fr

Ingénieur EAFC
David.Dumas@ac-montpellier.fr

*Le Mémorial de la Shoah : un partenaire pour la formation des personnels de l’Éducation nationale

Les objectifs

Les objectifs sont de fournir aux professeurs et aux autres personnels des ressources scientifiques, conceptuelles et culturelles pour l’enseignement des génocides, des crimes de masse et des violences extrêmes, pour les aider à sortir du registre moralisateur ou émotionnel

Les formations doivent leur permettre de renforcer leurs connaissances scientifiques, d’accéder de façon synthétique aux avancées de la recherche et à ses débats et de développer la réflexion didactique pour relever les défis spécifiques liés à ces questions à savoir ceux explicites, de connaissances et ceux implicites, de nature civique pour la lutte contre le racisme et l’antisémitisme et la prévention des crimes contre l’humanité

En s’ouvrant à toutes les catégories de personnel, elles visent à favoriser la pédagogie de projets pour des approches transdisciplinaires

Formations au PAF : les formations constituent un parcours qui permet un approfondissement sur différentes thématiques

- **Le voyage d’étude à Paris-Cracovie-Auschwitz** (6 journées en deux temps) en inter degré et inter catégoriel est l’action centrale de la Convention Première partie (4 journées) : voyage d’étude sur le site du camp de concentration- centre de mise à mort d’Auschwitz Deuxième partie (2 journées) : journées à Montpellier, approfondissement scientifique, transposition didactique, projets
- **Formation sur les génocides du XXème siècle** : elle permet de disposer des avancées de la recherche historique, dans une démarche comparative, de longue durée, pour comprendre les processus génocidaires dans leur genèse, leur manifestation et leur contexte Elle présente les institutions et les instances de prévention et les juridictions dont relèvent les criminels
- **Formation « histoire, mémoire, justice »** : cette formation vise à apporter des connaissances scientifiques en relation avec le thème 3 du programme de spécialité Histoire -Géographie- Géopolitique-Sciences Politique de terminale Elle aborde la construction d’une justice internationale et ses liens avec la construction de la paix, la résilience des sociétés face aux crimes contre l’humanité et aux génocides, les processus de mémorialisation
- **Formation cinéma et Shoah : pour une éthique du regard** : l’objectif de cette formation est d’aborder les génocides et les violences de masse par le cinéma (documentaire, de fiction, d’animation) pour comprendre les choix esthétiques opérés et les mettre en relation avec des choix éthiques Elle doit donner des outils de déchiffrement et de lecture des images animées Elle doit permettre de mettre en relation arts et enseignement disciplinaire et de s’appuyer sur l’expérience esthétique pour interroger le monde dans lequel nous vivons.

3/ Climat scolaire

Le climat scolaire concerne l'ensemble de la communauté éducative, les élèves, les parents. C'est la construction du bien vivre et du bien-être pour chaque élève et l'ensemble des personnels. La notion de climat scolaire n'est donc pas seulement le cumul des niveaux de bien-être individuels. Un établissement où règne un climat de réussite pour tous, est avant tout un établissement dans lequel on a su créer du lien, et cela à trois niveaux :

- ▶ grâce à la lisibilité et à la cohérence du fonctionnement qui donnent des repères et permettent à chacun d'évoluer dans un environnement connu, rassurant et balisé
- ▶ grâce à l'existence d'une réflexion commune et d'objectifs consensuels sur les enjeux pédagogiques et éducatifs, incluant les élèves
- ▶ le tout à travers un mode de relations à la fois humain, cordial et professionnel, permettant à chacun, élève ou adulte, de se sentir bien sur son lieu de travail et d'y être efficace
- ▶ L'ambition est d'implanter des pratiques du quotidien, qui concernent à la fois, la pédagogie, la justice scolaire, l'amélioration des espaces de vie, la co-éducation avec les familles, le droit à la parole et la participation des élèves dans les établissements, mais aussi la prévention de violences scolaires et la lutte contre toutes les discriminations

L'académie de Montpellier s'est dotée d'un plan de prévention des violences en milieu scolaire, qui repose sur 4 axes :

- 1/ Investir l'ensemble des instances de l'école et de l'EPL
- 2/ Renforcer la protection des personnels et l'accompagnement des victimes
- 3/ Signaler et recenser systématiquement les faits de violence
- 4/ Rendre les procédures disciplinaires et leur suivi plus efficaces, plus justes et plus compréhensibles

Les fiches thématiques qui suivent proposent des ressources qui concernent différents angles d'amélioration du climat scolaire, mais s'intéressent principalement à la lutte contre les violences scolaires. *In fine*, c'est l'ensemble des fiches thématiques de ce livret qui contribue à l'amélioration du climat de réussite scolaire de l'établissement.

Le diagnostic local de climat scolaire

L'essentiel

Opérer un diagnostic local de climat scolaire permet de dresser un état des lieux partagé à partir de l'outil ELCS qui s'adresse à la fois aux élèves, aux personnels et aux parents.

Ce diagnostic est réalisé sur la base du **volontariat et l'initiative en revient aux équipes de l'établissement. Le chef d'établissement en effectue la demande.**

La mise en œuvre de l'ELCS est une démarche fédératrice, positive au service du projet des écoles et des établissements. Elle s'inscrit dans un cadre déontologique, garantit l'anonymat et une utilisation locale de l'application.

Le diagnostic permet de connaître les situations de violences, de harcèlement et le ressenti des membres de la communauté éducative sur la qualité de vie à l'école (apprentissages, qualité des locaux, relations entre adultes, relations entre élèves...). Il associe désormais les parents.

La mise en œuvre et l'exploitation des résultats prennent appui sur les instances dédiées (conseils d'école, conseil pédagogique, conseils de la vie collégienne, conseils de la vie lycéenne et le CESCE).

Le diagnostic local de climat scolaire n'est pas un outil d'évaluation externe mais peut permettre de mesurer, dans la durée, les effets des plans d'actions déployés.

L'objectif

Mettre en œuvre une démarche systémique d'amélioration du climat scolaire

Le collège de l'Alaric - Capendu

« Dès la rentrée 2019, le collège de l'ALARIC de Capendu s'est engagé dans un processus d'amélioration continue de son climat scolaire. Il s'est saisi de l'opportunité de réécriture du projet d'établissement pour mettre en place une enquête locale de climat scolaire (ELCS) ».

Les résultats de l'enquête menée auprès des élèves, des personnels et des parents ont fait émerger :

- Les 4 axes du projet d'établissement qui s'appuient essentiellement sur l'engagement de tous pour la réduction des inégalités, la défense et l'appropriation des valeurs de la République
- Une formation auprès des personnels relative aux leviers du climat scolaire
- L'implication des élèves dans la vie de l'établissement, les instances, leurs actions dans le cadre de la démocratie participative de nature à renforcer le sentiment d'appartenance
- Des démarches pédagogiques et éducatives résolument inclusives
- Des dispositifs d'accompagnement des élèves tels que le dispositif « Devoirs Faits Inclusifs » et le module de prévention du décrochage et de renforcement de la persévérance scolaire O.P.R « Objectifs Persévérance et Réussite »
- Une collaboration plus étroite avec les parents d'élèves
- Les nombreuses actions de prévention adossées au projet de l'établissement et portées dans les disciplines viennent compléter ce projet global. Dès 2022, l'établissement a pu évaluer le projet d'établissement et mesurer les effets de son action par plusieurs indicateurs de l'ELCS »

Pour vous guider

<https://accolad.ac-montpellier.fr/section/etablissement/politique-et-animation-educative/climat-scolaire/enquete-locale-de-climat-scolaire>

<https://www.reseau-canope.fr/climatscolaire/diagnostiquer/mesurer-le-climat-scolaire.html>

Les contacts

Laurence Riche-Dorlencourt – CT EVS

laurence.riche-dorlencourt@ac-montpellier.fr – 0467915358

Jean-Marc Delhommeau – membre de l'EMAS, Référent fonctionnel ELCS

jean-marc.delhommeau@ac-montpellier.fr – 0430636516

Prévenir les phénomènes de harcèlement et de cyber violence

L'essentiel

Le programme PHARe, généralisé depuis septembre 2023 dans l'ensemble des écoles et des établissements de l'académie, propose de développer **une stratégie globale via la mise en place progressive d'un ensemble de mesures pour mieux traiter et prévenir le harcèlement scolaire.**

L'action des établissements en matière de harcèlement et de cyberharcèlement s'inscrit dans ce cadre fédérateur.

Il s'agit notamment de :

- Constituer dans chaque établissement scolaire une équipe ressource autour d'un référent pour guider l'ensemble des personnels au repérage et à la prise en charge des situations en se référant à un protocole national commun de traitement et de suivi des situations
- Former et impliquer des élèves dans l'action commune en généralisant les dispositifs élèves ambassadeurs, médiateurs, sentinelles...
- Bâtit avec les équipes pédagogiques un programme de développement des compétences psychosociales à hauteur de 10h par an et par niveau
- Mobiliser la communauté scolaire autour de temps forts (journée NAH, concours NAH, safer internet day...
- Organiser des ateliers de sensibilisation à destination des parents

Pour vous guider

Des ressources :

La plateforme nationale pHARe :

<https://nah.phm.education.gouv.fr/nah/>

<https://eduscol.education.fr/974/la-lutte-contre-le-harcelement-entre-eleves>

3 temps forts :

9 novembre 2023 journée nationale « Non au harcèlement »

La journée internationale pour un Internet plus sûr "Safer Internet Day" février 2024

Le concours Non au Harcèlement

<https://www.nonauharcèlement.education.gouv.fr/ressources/concours-non-au-harcelement/>

Plateforme de signalement et d'écoute :

- Pour les directeurs et directrices d'école et personnels de direction : application « faits établissement »

- Pour les élèves, parents et professionnels : numéro national unique 3018 ;

- numéro académique : 0800 009 634

- mail académique : harcelement@ac-montpellier.fr

Des exemples de pratiques en établissement

- Chaque année, les établissements de l'académie participent au concours « Non Au Harcèlement » et produisent des affiches ou des vidéos, qui sont d'excellents supports pédagogiques pour sensibiliser élèves et adultes au phénomène de harcèlement (<https://www.education.gouv.fr/non-au-harcelement/laureats-du-concours-non-au-harcelement-323019>)
- Les élèves ambassadeurs du collège J. Delteil de Limoux, sont investis d'une mission de "vigie" et de "relais" envers les adultes. Ils sont attentifs aux élèves isolés, qui subissent des moqueries ou des intimidations et peuvent ainsi alerter précocement les adultes, qui en retour, peuvent agir vite et tôt. Pour inviter leurs camarades à se mobiliser également, les ambassadeurs distribuent en début d'année une pochette à chaque classe avec les documents suivants : un mot à lire à la classe pour présenter l'intérêt de leur mission et d'une vigilance accrue de chacun, un protocole d'action, une fiche navette pour informer les adultes, le harcelomètre, un outil qui permet de mesurer la qualité des relations entre élèves et d'alerter sur les comportements violents (https://ac-montpellier.mon-ent-occitanie.fr/democratie-scolaire/vie-collegienne/ressources/la-pochelle-non-au-harcelement-des-eleves-ambassadeurs-phare-du-college-j-delteil-de-limoux-6260.htm?URL_BLOG_FILTER=%23572)

Les contacts

Laurence Riche-Dorlencourt – CTEVS

Laurence.riche-dorlencourt@ac-montpellier.fr – 0467915358

Caroline Roullier – DAVLC

davlc@ac-montpellier.fr – 0467914524

Prévenir la haine anti-LGBTQI et permettre à tous les élèves et adultes d'être bien à l'École, quelle que soit leur expression de genre ou leur orientation sexuelle

L'essentiel

À l'école, du fait de leur orientation sexuelle, et/ou de leur expression de genre, des élèves ou des adultes sont victimes d'actes à caractère discriminatoire et de violences homophobes ou transphobes. Au-delà des actes pénalement répréhensibles, les manifestations de l'homophobie et de la transphobie dites « ordinaires » relèvent parfois du harcèlement, et peuvent affecter gravement la construction personnelle et la réussite scolaire des élèves. Les prévenir, dans l'enceinte des établissements, garantir pour chacun, adulte comme élève, un climat scolaire serein et un cadre protecteur de l'intégrité psychique et physique, est une absolue nécessité.

La transidentité est un fait qui concerne l'institution scolaire. Celle-ci est en effet confrontée, à l'instar de leur famille, à des situations d'enfants - parfois dès l'école primaire - ou d'adolescents qui se questionnent sur leur identité de genre. Il est essentiel que chaque membre des équipes éducatives soit mis en mesure de comprendre les besoins exprimés par les jeunes concernés, de les protéger à travers la mise en place de mesures d'accompagnement individuelles, nécessairement élaborées en lien avec les familles, mais aussi de déployer des mesures générales et préventives garantissant à chaque élève les meilleures chances d'épanouissement personnel, de persévérance et de réussite scolaires.

Objectifs

- Savoir comment accompagner au mieux les personnes LGBT dans un établissement scolaire
- Mieux identifier et connaître les comportements LGBTphobes pour mieux y répondre
- Mettre en place des actions éducatives de sensibilisation et de prévention tout au long du temps de vie de l'élève (enseignement, vie lycéenne et collégienne...)
- Mieux connaître les personnes ressources et les partenaires qui peuvent contribuer à la politique de prévention

Pour vous guider

Des ressources :

les pages du site national

<https://eduscol.education.fr/1593/des-ressources-pour-agir-en-classe-autour-de-la-lutte-contre-les-lgbtphobies>

<https://www.education.gouv.fr/contre-l-homophobie-et-la-transphobie-l-ecole-40706>

La circulaire du 29-9-2021 pour une meilleure prise en compte des questions relatives aux identités de genre en milieu scolaire : <https://www.education.gouv.fr/bo/21/Hebdo36/ME-NE2128373C.htm>

Un site <https://queereducation.fr/>

Notamment la fiche pédagogique

« Que faire si un.e jeune me dit qu'il est trans »

Un livre : « Hétéro, l'école ? Plaidoyer pour une éducation anti-oppressive à la sexualité » (2019) de la sociologue et chercheuse Gabrielle Richard

Une journée de mobilisation : le 17 mai
Journée mondiale contre l'homophobie, la transphobie

Un service d'écoute dédié : ecoute.contrelhomophobie.org

accessible par téléphone (0 810 20 30 40 ou 01 41 83 42 81, tous les jours de 8h à 23h)

Création d'un Observatoire des violences de genre (inauguration décembre 2023) pour :

- Recueillir et consigner toutes les situations de violence de genre, mesurer précisément l'ampleur dans les établissements scolaires ;
- Accompagner les EPLE lors de situations sensibles et difficiles à résoudre,
- Répertorier les partenaires, recenser et créer des outils et un plan de formation.

Des partenaires pour vos actions éducatives :

Diverses associations mettent à disposition des collèges et des lycées leur expertise dans l'animation de modules d'intervention sur les questions liées à l'orientation sexuelle et aux transidentités, au sexisme et à la lutte contre les LG- BTphobies.

Certaines bénéficient d'un agrément national au titre des activités complémentaires de l'enseignement public, certaines d'un agrément académique.

Liste des associations avec un agrément national : <https://eduscol.education.fr/1593/des-ressources-pour-agir-en-classe-autour-de-la-lutte-contre-les-lgbtphobies>

Les associations avec un agrément académique : APARSA ; LGBT66

Un exemple de projet d'élèves :

L'AGIS du lycée Colbert, un espace inclusif au sein du lycée, pour les jeunes LGBT+ qui est un club d'échanges et de discussion sur les identités de genre et les sexualités, gérés par les élèves : https://www.ac-paris.fr/portail/jcms/p2_2210152/le-ly-cee-colbert-paris-10eme-un-lycee-tres-en-gage-pour-l-egalite-et-la-lutte-contre-les-lgbt-phobies

Les contacts

Caroline Roullier – DAVLC

davlc@ac-montpellier.fr

Thierry Meslet – chef de la DV4E

thierry.meslet@ac-montpellier.fr

Sophie Duteil Deyries – chargée de mission académique « Egalité filles-garçons »

sophie.duteil-deyries@ac-montpellier.fr

La protection des personnels et l'accompagnement des victimes

L'essentiel

« Le respect de l'autorité du professeur est la condition absolue d'un enseignement serein ; en ce domaine nous ne pouvons pas nous accoutumer à l'inacceptable ni tolérer le moindre renoncement. Tout fait qui va à l'encontre du respect de cette autorité doit être signalé et sanctionné, et chaque professeur doit se sentir pleinement soutenu par l'institution dans sa mission éducative. »

Jean-Michel Blanquer, ancien ministre de l'Éducation nationale et de la Jeunesse

De quelles violences parle-t-on?

Un acte de violence recouvre tout événement, agression, parole, comportement blessant qui porte atteinte :

- à l'intégrité physique et/ou psychique des personnels
- aux biens des personnels et/ou au bon fonctionnement des services

L'infraction peut être :

- un crime ou sa tentative (homicide, viol, vol à main armée...),
- un délit ou sa tentative (vol, escroquerie, violence, harcèlement, dégradation...)
- une contravention (insulte, menace...)

Le préjudice peut être :

- physique ou psychique (blessure et, de manière générale, toute atteinte à la santé, à l'intégrité physique ou mentale d'une personne)
- moral (préjudice non économique et non matériel subi par la victime)
- matériel (dégât et dégradation matériels, véhicule brûlé, vêtement déchiré, lunettes détériorées...)

Objectifs

Agir dès le premier signalement et dans l'ensemble des établissements scolaires, proposer un accompagnement des victimes et mettre en œuvre des réponses adaptées.

Les dispositifs d'accompagnement des victimes doivent permettre de limiter autant que possible les conséquences des actes de violence subis.

On distingue quatre niveaux de prise en charge :

- soutien social et professionnel
- accompagnement dans les démarches judiciaires
- prise en charge médico-psychologique
- accompagnement social et médical

Pour vous guider

Des ressources :

[livret Harcèlement, discrimination ou violence au travail](#)

<https://www.education.gouv.fr/protection-des-personnels-une-priorite-pour-l-education-nationale-5342>

Guide d'accompagnement en cas d'incivilité ou d'agression à destination des personnels du 1er degré

Guide d'accompagnement en cas d'incivilité ou d'agression à destination des personnels du 1er degré

Guide d'accompagnement en cas d'incivilité ou d'agression à destination des personnels du 2nd degré

Guide d'accompagnement des personnels visés par un dépôt de plainte

Guide de prévention et de traitement des situations de violences et de harcèlement dans la fonction publique

Les acteurs de la prévention

Assistant de prévention du 1^{er} et 2nd degré

Médecin du travail

Conseiller de prévention académique et départemental

Equipe mobile académique de sécurité

Les acteurs du social et psychologique

Assistant de service social des personnels

Conseiller de ressources humaines de proximité

Psychologue du travail

Réseau PAS

Les acteurs de ressources humaines et du juridique

DRH

Division des affaires juridiques

DAMERAS

Service de gestion des accidents de service du 1er degré

Les contacts

David Bergeron – CPA

pole-prevention@ac-montpellier.fr – 0467914966

Conseiller Sécurité

ce.emas@ac-montpellier.fr – 0430636513

Créer et entretenir des relations de confiance entre l'École et les familles

L'essentiel

« Pour construire l'école de la réussite de tous les élèves, une coopération renforcée avec les parents, particulièrement avec les parents les plus éloignés de l'institution scolaire, constitue un enjeu majeur [...]. La scolarité de leurs enfants et les relations qu'ils entretiennent avec l'école sont au cœur des préoccupations des parents. Leur participation à l'action éducative est déterminante dans la réussite des élèves, en particulier des plus fragiles. L'approfondissement du dialogue avec les équipes éducatives, fondé sur le respect mutuel, contribue également à la qualité du climat scolaire et à la promotion de la coéducation ». (Circulaire du 15 octobre 2013 « Relations école-parents, renforcer la coopération entre les parents et l'école dans les territoires »).

Objectif

Créer et entretenir des relations de confiance entre l'École et les familles
(cf projet d'académie 2019-2022, axe 3 « une académie qui coopère », levier 3 « collaborer avec les parents »)

Pour vous guider

Une bonne pratique :

Un exemple de coopération et de croisement des savoirs entre l'école et les parents : un groupe de professeurs des écoles, parents et partenaires s'est constitué à l'école Schoelcher de Montpellier pour améliorer ensemble les effets des « équipes éducatives » sur les élèves en difficulté, moment institutionnel fort de coéducation. Le fruit de cette recherche collective a donné lieu à l'écriture d'un livret pédagogique à l'usage des personnels du 1er degré :

<https://accolad.ac-montpellier.fr/section/etablissement/politique-et-animation-educative/reussite-educative-et-egalite-des-chances/reussite-scolaire-et-grande-pauvrete>

Un dispositif dédié :

Le dispositif OEPRE (Ouvrir l'École aux Parents pour la Réussite des Enfants) est conduit en partenariat entre le ministère de l'Intérieur et le ministère de l'Éducation nationale. Il vise à **favoriser l'intégration des parents d'élèves, primo-arrivants, immigrés ou étrangers hors Union européenne, volontaires, en les impliquant notamment dans la scolarité de leur enfant**. Les formations ont pour objectif de permettre : l'acquisition du français (comprendre, parler, lire et écrire) ; la connaissance des valeurs de la République et leur mise en œuvre dans la société française ; la connaissance du fonctionnement et des attentes de l'École vis-à-vis des élèves et des parents. 56 ateliers OEPRE sont implantés à ce jour dans des écoles, collèges et lycées de l'académie.

Les établissements scolaires doivent candidater dans le cadre d'un appel à projets en mai.

<https://eduscol.education.fr/2187/ouvrir-l-ecole-aux-parents-pour-la-reussite-des-enfants>

Une ressource :

La « **Mallette des parents** » est destinée à améliorer le dialogue entre les parents d'élèves et l'École. Elle contient des outils que les équipes éducatives utilisent pour animer la discussion avec les familles lors des rencontres. C'est aussi un site de ressources destinées aux familles et aux professionnels de l'éducation pour accompagner ensemble les élèves vers la réussite.

<https://mallettedesparents.education.gouv.fr/>

Une formation au PAF : « la relation aux familles et l'alliance éducative »

Contact Ingénieure EAFC :

Sandrine Reiter
sandrine.reiter@ac-montpellier.fr

Les contacts

Thierry Meslet – Chef de la DV4E, animateur du cercle d'étude « réussite scolaire et grande pauvreté »
thierry.meslet@ac-montpellier.fr

Laurence Riche-Dorlencourt – CTEVS : dispositif OEPRE
Laurence.riche-dorlencourt@ac-montpellier.fr

Réussite scolaire et grande pauvreté : une École en lutte contre les précarités

L'essentiel

Notre territoire académique est concerné par la pauvreté des familles, la précarité des parents, la détresse des élèves. Il se distingue malheureusement par l'un des plus forts taux de chômage, en particulier chez les jeunes, l'un des plus forts taux de pauvreté, et de très importants contrastes sociaux et culturels.

Les déficits économiques, sociaux et culturels font barrage à la réussite et à la persévérance scolaire, aux poursuites d'études, à l'insertion sociale et professionnelle. Les freins relèvent également de l'état de santé physique et psychique de nos élèves qui ne les prédisposent pas alors à être réceptifs aux apprentissages, curieux des savoirs et donc en situation optimale de réussite.

Les enjeux de réussite éducative sont donc de taille dans notre académie, en raison de ce contexte socio-économique moins favorisé que la moyenne nationale, mais aussi d'une dispersion sociale forte et de réelles inégalités de territoire.

Objectifs

Deux objectifs principaux structurent cette mission :

- Aider les élèves en situation de précarité, de pauvreté à mieux réussir
- Permettre aux élèves et aux adultes de changer leur regard sur la pauvreté et lutter contre les préjugés et discriminations dont sont victimes les personnes les plus pauvres

La pédagogie, tout comme l'ensemble des initiatives d'entraide et de solidarité mis en place dans les établissements, doivent contribuer à cette mission citoyenne.

Initiatives et dispositifs académiques

Un ensemble d'initiatives académiques a vu le jour, notamment dans le cadre d'une convention entre le rectorat et le mouvement ATD Quart Monde, pour tenter de déjouer la reproduction sociale, favoriser le resserrement du lien école famille, en particulier pour les familles les plus éloignées de l'école, prévenir l'échec scolaire des élèves les plus démunis. En voici plusieurs exemples pour vous guider :

Le dispositif ALTER EGAUX

ALTER ÉGAUX est un dispositif créé en 2015 à destination des équipes pédagogiques et éducatives du second degré qui souhaitent organiser, avec le concours d'associations locales, des projets scolaires d'écriture et/ ou de partage de la parole entre des élèves (collégiens ou lycéens) et des personnes en situation de pauvreté. Ce dispositif, qui consiste non pas à faire pour, ni à la place, mais à faire avec (au sens volontariste, non fataliste de l'expression), est piloté par l'inspection pédagogique des Lettres en lien étroit avec la mission académique « Grande pauvreté et réussite scolaire », la DAVLC, et en collaboration avec des enseignants missionnés par la DAAC, le CASNAV et avec des partenaires associatifs territoriaux. Une rencontre-formation des porteurs de projets Alter Egaux, inscrite au PAF, a lieu tous les ans à l'automne. Chaque année, 25 actions sont soutenues par le rectorat.

<https://pedagogie.ac-montpellier.fr/alter-egaux>

Le Centre Académique pour la Scolarisation des enfants allophones Nouvellement Arrivés et des enfants issus de familles itinérantes et de Voyageurs (CASNAV) qui contribue à l'instruction et à la scolarisation d'enfants de tous milieux socio-économiques, participe notamment à la lutte contre les effets de la pauvreté de publics précaires tels que les enfants de bidonvilles, des mineurs non accompagnés (MNA) et certains enfants de familles de voyageurs (EFIV). Il en va de même de la mission académique de scolarisation des enfants de familles gitanes. : spécifique à notre académie, elle vise à rétablir la justice et l'équité pour et avec ces enfants et adolescents (ainsi que leurs familles), dont beaucoup cumulent des difficultés scolaires et sociales absolument indépendantes de leur origine.

Le cercle d'étude « Réussite scolaire et grande pauvreté »

Le cercle d'étude académique « réussite scolaire et grande pauvreté » réunit des professeurs en éducation prioritaire et hors éducation prioritaire, CPE, chefs d'établissement, coordonnateurs-trices de REP, conseillers pédagogiques de circonscription, personnels sociaux et de santé, membres d'ATD Quart Monde. Il concourt à la formation des personnels afin :

- d'impulser dans les écoles et les établissements scolaires une dynamique pour renforcer la coopération entre les parents et l'école, et plus particulièrement avec ceux qui en sont le plus éloignés ; cette coopération pouvant prendre la forme du « croisement des savoirs » (démarche initiée par l'association ATD Quart Monde) qui consiste à croiser les savoirs d'expériences des uns (les parents éloignés de l'école) et les savoirs professionnels des autres (les enseignants).
- de développer auprès des équipes pédagogiques et éducatives une meilleure connaissance du niveau de pauvreté des familles, de la précarité des parents et de la détresse des élèves ;
- d'induire une modification du regard de l'enseignant sur l'élève : une prise de conscience de la nécessité de l'appréhender dans sa globalité ;
- Créer une plus grande proximité entre l'enseignant et l'élève pour cerner ce qui peut faire barrage à l'apprentissage et susciter par là même une interrogation et un changement des approches pédagogiques.

Ce cercle a conçu et met à disposition des équipes pédagogiques et éducatives les outils de formation et d'animation pédagogique suivants :

<https://accolad.ac-montpellier.fr/section-etablissement/politique-et-animation-educative/reussite-educative-et-egalite-des-chances/reussite-scolaire-et-grande-pauvrete>

L'engagement des élèves au service d'actions solidaires

Les élèves des instances lycéennes et collégiennes (CVC, CVL, MDL, CAVL...) s'engagent chaque année sur des actions de solidarité. Parmi elles, l'opération SAKADO (collecte de sac à dos pour les personnes sans-abris) est mise en place dans de nombreux établissements de l'académie (<http://sakado.org/>). D'autres types de collectes sont couramment organisés : le CAVL 2020-2022 a notamment impulsé une vaste collecte des ordinateurs région (Lordi), auprès des élèves bacheliers qui n'en auraient plus d'usage, reconvertible

chaque année. Les ordinateurs collectés sont distribués à des personnes, des familles en situation de précarité numérique. Les CVL de l'académie mettent en œuvre la collecte dans leur établissement (https://ac-montpellier.mon-ent-occitanie.fr/democratie-scolaire/cavl-cnvl/nouvel-appel-du-cavl-pour-participer-a-la-collecte-d-ordinateurs-region-juin-2022-6001.htm?URL_BLOG_FILTER=%23556)

Autre sujet important, sur lequel les élus lycéens et collégiens se mobilisent activement depuis plusieurs années : la lutte contre la précarité menstruelle. Plusieurs projets de collectes, d'installation de dis-

tributeurs, ont vu le jour dans l'académie (une trentaine d'établissements au total se sont investis sur ce sujet). Le travail de Baptiste Bruatto élu CAVL, puis service civique à la DV4E, a permis la confection de distributeurs « made in académie de Montpellier », réalisés par les sections professionnelles chaudronnerie de 4 lycées de l'académie. Des prototypes ont été réalisés, qui seront bientôt accessibles aux autres établissements de sur commande. (<https://view.genial.ly/625d1d6a0b328000184e5eb9/presentation-projet-pm>)

Les contact

Frédérique Belan & Dalila Tagharist – Professeures chargées de mission Alter Egaux
alteregaux@ac-montpellier.fr

Caroline Roullier – DAVLC
davlc@ac-montpellier.fr

Thierry Meslet – chef de la DV4E
thierry.meslet@ac-montpellier.fr

Agnès Vrinat – IA-IPR de lettres, co-responsable d'Alter Egaux et référente académique Education prioritaire
Agnes.Vrinat-Jeanneau@ac-montpellier.fr

Frédéric Miquel – IA-IPR de lettres, co-responsable d'Alter Egaux, responsable du CASNAV et de la mission académique de scolarisation des enfants de familles gitanes
Frederic.Miquel@ac-montpellier.fr

Les Colos Apprenantes

L'essentiel

L'**opération Colos** apprenantes s'inscrit dans le programme Vacances apprenantes proposé par le ministère de l'Éducation nationale et de la Jeunesse, mis en place en 2020. A partir de 2024, ce dispositif devient pérenne pour un montant équivalent à 2,8 millions d'euros pour l'Occitanie.

Les « **Colos apprenantes** » poursuivent un **triple objectif** : social, éducatif et culturel. Social, en favorisant le départ en vacances de mineurs notamment de milieux modestes et en rendant possible les rencontres entre jeunes de différents horizons. **Educatif**, en permettant aux participants d'acquérir ou de consolider des connaissances et des compétences par des démarches et des méthodes d'éducation populaire assurant un haut niveau de qualité éducative. Culturel par la découverte de territoires et d'activités proposées dans le cadre sécurisé des accueils collectifs de mineurs au sein desquels ces derniers apprennent les règles de la vie en commun et partagent des valeurs de tolérance et de laïcité.

Les séjours Colos apprenantes se déroulent uniquement sur 3 périodes de vacances scolaires : vacances de printemps, vacances d'été et vacances d'automne.

- La prise en charge par l'Etat du coût des séjours est de 83€/nuit, cumulable avec le droit commun (aides CAF)
- 6 500 jeunes occitans (en moyenne) bénéficient de ce dispositif chaque année.

Le cadre

Un dispositif piloté par la DRAJES, en lien avec les services départementaux :

- Depuis l'instruction nationale (chaque année en mars), la DRAJES Occitanie établit les conditions de mise en œuvre du dispositif : préparation de l'organisation générale, des moyens de contrôle et d'évaluation, du suivi de gestion et de la production des supports de communication.
- La DRAJES assure le suivi financier des remboursements du coût des séjours auprès des prescripteurs ayant inscrits les publics bénéficiaires à l'issue de chaque période de vacances.
- La DRAJES réalise une évaluation annuelle du dispositif

La labellisation des séjours :

- Assurée par les services départementaux de la Jeunesse, engagement et sports (SDJES) au sein des DSDEN, la labellisation des séjours permet le contrôle de la qualité éducative des séjours. Celle-ci porte sur l'élaboration partagée des projets entre prescripteurs (prioritairement collectivités) et les organisateurs (associations et/ou collectivités).
- La labellisation est conditionnée par le respect des critères de déroulement des séjours : choix des publics prioritaires, projet pédagogique construit sur une dominante (11 choix possibles) et un sujet d'exploration incluant des temps spécifiques d'apprentissage. Seul un séjour labellisé peut accueillir les enfants et jeunes bénéficiaires de la prise en charge par l'Etat.

La prescription (inscription) des publics :

- Les publics prioritaires pouvant être prise en charge relèvent d'au moins un des critères suivants :
 - Pour moitié les enfants et jeunes résidents des territoires urbains (en politique de la ville) ou ruraux (zones de revitalisation rurale) / relevant de l'Aide sociale à l'enfance / en situation de handicap ou de décrochage scolaire)
 - Pour l'autre moitié les enfants et jeunes dont les familles ont un quotient familial inférieur à 1500 €
- Ces publics sont inscrits par les prescripteurs ayant déposé un projet, sur appel à candidature, auprès des services départementaux (SDJES). Les prescripteurs doivent prioritairement sélectionner les publics sur la base d'une articulation avec les politiques éducatives territoriales (PEDT / Plan mercredi)

Pour vous guider

Des ressources nationales

Instruction du 14 mars 2023

<https://www.education.gouv.fr/bo/23/Hebdo12/MENV2306830J.htm>

- **Cahier des charges**
- **Appel à candidature**

Catalogue séjours labellisés

<https://www.education.gouv.fr/les-colos-apprenantes-304050>

Plateforme JPA

<https://jpa.asso.fr/colos-apprenantes-2023/>

Des ressources Occitanie

Supports de communication

Note d'information générale (DRAJES)

- Note d'information générale (DRAJES)
- Fiche technique pour accueil inclusif en colos

Observation qualitatives et enquêtes

- Etude Observation qualitative 2020
- Enquête auprès des publics 2022
- Enquête Organisateurs et jeunes en 2023

Le contact

Stéphane Guyomarc'h – Référent régional – DRAJES Occitanie – site de Montpellier
stephane.guyomarch@region-academique-occitanie.fr

Accompagner les acteurs des réseaux d'éducation prioritaire

L'essentiel



La mission académique éducation prioritaire soutient sur le terrain les équipes des 16 REP et des 16 REP+ de l'académie, par un plan d'accompagnement des réseaux et par l'animation de collectifs de travail, notamment des coordonnateurs de réseaux.

Le plan d'accompagnement des réseaux d'éducation prioritaire, pris en charge par les Formateurs Académiques Éducation Prioritaire (FAEP) fait partie du plan académique de formation et s'inscrit dans le cadre des axes du projet d'académie. Les modalités sont co-construites entre les pilotes du réseau et les FAEP.

Objectifs

L'équipe des formateurs-accompagnateurs académiques en éducation prioritaire (FAEP) peut être sollicitée pour accompagner la réflexion des équipes de REP et REP + pour faire vivre les valeurs de la République dans les établissements autour de 3 axes :

- Les pratiques pédagogiques transdisciplinaires en classe
- L'accueil de la parole de l'élève
- La posture de l'enseignant

Ces axes peuvent se décliner en différentes thématiques que vous trouverez dans le schéma suivant.



AGAPÉ comme levier de formation pour faire vivre les Valeurs de la République

La mission académique initie également le déploiement du dispositif AGAPÉ, Accompagner Grâce à la Parole de Élèves, qui propose une autre façon d'appréhender l'apprentissage des élèves et la formation des enseignants. Inspiré du dispositif grenoblois Apprenance, ce programme d'accompagnement s'inscrit dans la durée autour d'un collectif d'enseignants volontaires à partir d'entretiens élèves menés par un formateur dans la classe mais aussi hors de la classe, des vidéos, des analyses de vidéos, afin de proposer une réflexion et une construction collective de dispositifs et de supports en lien avec la recherche.



Un exemple de formation

Un exemple de formation inter-degré cycle 3 : Faire vivre les valeurs de la République à travers la pratique de l'oral sur deux jours :

J1 :

- Mise au point du vocabulaire valeurs/principes/symboles
- Quelles pratiques orales dans le quotidien de la classe ? Après une mise en situation où les élèves doivent argumenter pour défendre leur point de vue, apports sur les notions de croyances, opinion, vérité et création d'une activité transposable en classe
- Organiser un débat en classe : quelles pratiques, quels débats possibles ?

J2 :

- Retours d'expériences sur les débats organisés en classe par les collègues
- Mise en perspective : les points de vigilance, les conditions de réussite d'un débat en classe
- Au travers de jeux de rôle permettant d'expérimenter l'écoute active, les participants travaillent la posture de l'enseignant et l'accueil de la parole de l'élève lors de questions difficiles (laïcité, sentiment d'appartenance, conflit de loyauté)
- Vadémecum : que mettre en place pour aider les élèves à exprimer leur point de vue, leurs sentiments dans le respect du cadre des valeurs de la république (affichage, outils...)

Pour vous guider

Dans le cadre du Plan académique d'accompagnement des réseaux éducation prioritaire, plusieurs modules peuvent être demandés :

- Construire un climat de classe favorisant l'apprentissage
- Mettre en œuvre l'alliance éducative avec les familles
- Mettre en œuvre les programmes d'EMC
- Égalité filles/garçons: œuvrer pour l'ambition des filles et la réussite des garçons
- Pratiquer le débat

Le contact

Agnès Vrinat – IA-IPR de lettres, référente académique éducation prioritaire
eduprio@ac-montpellier.fr rep-plus.accompagnateurs@ac-montpellier.fr



4/ Santé et citoyenneté : Ecole promotrice de santé

La stratégie nationale de santé constitue le cadre de la politique de santé et priorise la « mise en place d'une politique de promotion de la santé, incluant la prévention, dans tous les milieux et tout au long de la vie ». Dans ce cadre les mesures consacrées à « L'école promotrice de santé » ont été annoncées par le Premier ministre et la Ministre des solidarités et de la santé lors du Comité Interministériel de la Santé du 26 mars 2018.

Le concept d'école promotrice de santé (EPSa) s'appuie sur une démarche globale et positive permettant de promouvoir le bien-être des élèves dans un environnement bienveillant favorisant un climat de confiance et de réussite. Elle doit renforcer les attitudes favorables à la santé pour tous les élèves et, pour certains, répondre aux problèmes de santé rencontrés ou prévenir des conduites à risque. De plus les comportements à risque pour la santé (conduites addictives, sédentarité, mauvaise alimentation, etc...) renforcent les inégalités sociales au cours de l'enfance et de l'adolescence.

L'EPSa permet d'améliorer les conditions environnementales de la scolarité et de promouvoir les comportements favorables à la santé des jeunes en développant la prévention et la promotion de la santé dès le plus jeune âge dans les établissements scolaires, de la maternelle au lycée.

Sur la base de ce concept et des orientations gouvernementales, la commission académique Ecole promotrice de santé (EPSa) mène ses travaux, dans le cadre du Pôle Valeurs et du Comité Académique d'Education à la Santé, à la Citoyenneté et à l'Environnement (CAESCE), en coordination étroite avec la « commission Valeurs de la République et engagement citoyen » et la « commission Lutte contre les violences scolaires et climat scolaire ».

Objectifs

- ▶ Impulser la politique de santé en faveur des élèves dans les territoires académiques en s'appuyant sur les Comités Départementaux d'Education à la Santé, la Citoyenneté et l'Environnement (CDESCE) et les Comités d'Education à la Santé, la Citoyenneté et à l'Environnement (CESCE)
- ▶ Prendre en compte les inégalités sociales et territoriales d'accès à la santé
- ▶ Accompagner le déploiement du parcours éducatif de santé pour tous les élèves
- ▶ Être à l'interface de l'ARS et des DSDEN pour favoriser le maillage territorial, l'équité d'accès à l'information et la formation
- ▶ Développer des partenariats avec les acteurs institutionnels et associatifs de la promotion et de l'éducation à la santé
- ▶ Promouvoir la participation des parents et les actions portant sur la parentalité
- ▶ Développer les compétences psychosociales des élèves pour les rendre acteurs de leur santé
- ▶ Proposer des actions de promotion et d'éducation à la santé en direction des élèves dans les domaines suivants : vie sexuelle et affective, santé mentale et bien-être, alimentation et activité physique, lutte contre les addictions, secourisme et éducation à la responsabilité, prévention des maladies transmissibles, santé environnementale (liste non exhaustive)

Pour vous guider

Le guide d'accompagnement pour une école promotrice de santé, à l'usage des écoles et établissements qui souhaitent s'engager dans la démarche « Ecole promotrice de santé », s'adresse aux équipes des écoles et établissements volontaires qui souhaitent mettre en œuvre une démarche de santé globale

Guide accessible sur Accolad via le lien :

<https://acolad.ac-montpellier.fr/c9426fd8-4d35-467e-a345-025357d5636f>



Le contact

Santé- social en faveur des élèves

Laurence Lucereau – infirmière CT auprès de la rectrice laurence.
lucereau@ac-montpellier.fr – 04 67 91 50 67

Isabelle Romig – CT de service social auprès de la rectrice isabelle.
romig@ac-montpellier.fr – 04 67 91 50 71

Référentes

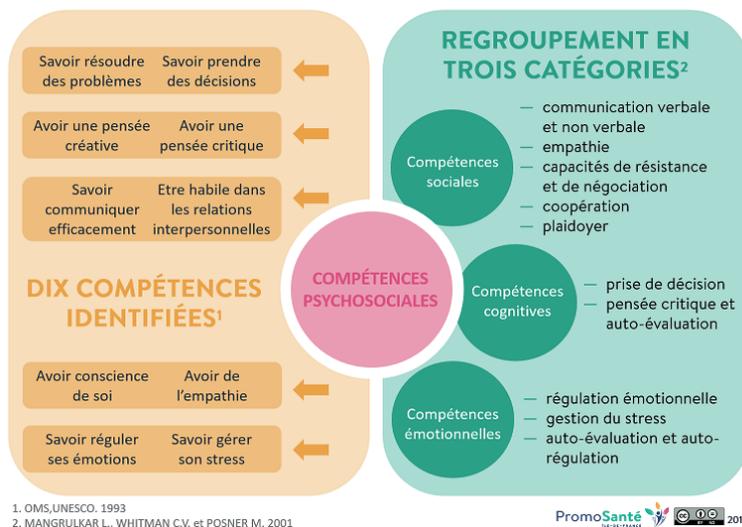
Marion Rilhac – IA-IPR SVT, référente pédagogique EPSa marion.
rilhac@ac-montpellier.fr – 04 67 91 53 07

Laurence Lucereau – infirmière CT auprès de la rectrice laurence.
lucereau@ac-montpellier.fr – 04 67 91 50 67

Priorité : Développer les compétences psychosociales des élèves :

L'essentiel

L'Organisation mondiale de la Santé (OMS) définit les compétences psychosociales (C.P.S.) comme « la capacité d'une personne à répondre avec efficacité aux exigences et aux épreuves de la vie quotidienne. C'est l'aptitude d'une personne à maintenir un état de bien-être mental, en adoptant un comportement approprié et positif à l'occasion des relations entretenues avec les autres, sa propre culture et l'environnement. » Les CPS jouent un rôle important dans le bien-être physique, mental et social de la personne et agissent sur trois facteurs fondamentaux du développement affectif et social : la conscience de soi, la réalisation de soi et les interactions sociales. L'Académie de Montpellier s'appuie sur cette démarche, pour mettre en œuvre l'École promotrice de santé dans les écoles, collèges et lycées de son territoire, pour favoriser le développement de l'autonomie de la personne, améliorer les relations et impacter positivement les apprentissages et le climat de réussite scolaire des élèves en général.



Objectifs

Développer des compétences psychosociales chez les élèves vise à :

- Améliorer le développement global de l'élève, dès la petite enfance, afin de lui permettre de s'approprier des compétences en vue d'augmenter son bien-être, et in fine favoriser la réussite éducative
- Développer l'estime de soi en milieu scolaire, et donner aux élèves les moyens d'être acteurs de leur bien-être et de leur santé

Pour vous accompagner

- Près d'une centaine de personnels sur le territoire académique, formés aux CPS, peuvent accompagner les établissements et transmettre une méthodologie d'action individuelle et collective de développement de ces compétences psychosociales.
- Plusieurs programmes, basés en grande partie sur les CPS, sont déjà engagés dans notre académie, notamment :
 - Le programme pHARe
 - Le programme ProDAS
 - Le programme « Sentinelles et Référents » ©
 - Le programme BOAT
- Les formations CPS sont construites pour permettre à chacune et chacun d'entrer dans le quotidien (écoute active, évaluation positive et communication bienveillante) en exploitant et en comprenant comment « faire » exploiter les compétences psychosociales.

ProDAS

Ce programme a pour ambition, dans le contexte scolaire et/ou d'apprentissage, de promouvoir la parole et l'expression des ressentis et des émotions comme outil pédagogique et relationnel. La formation d'une équipe éducative dure 5 jours et repose sur 3 axes :

- **Axe 1** Développer le travail autour des émotions, comme composante essentielle du développement, du bien-être et de l'autonomie
- **Axe 2** Travailler et adapter sa posture pédagogique à partir de l'Approche Centrée sur la Personne
- **Axe 3** Connaître l'origine, les principes pédagogiques, et expérimenter les cercles et les outils du ProDAS

Le contact

Marion Rilhac – IA-IPR SVT, référente pédagogique EPSa
marion.rilhac@ac-montpellier.fr – 06 86 04 36 27

Laurence Lucereau – infirmière CT auprès de la rectrice
laurence.lucereau@ac-montpellier.fr – 04 67 91 50 67

Damien Bernard – formateur de formateur CPS et chargé de mission EPSa
damien.bernard@ac-montpellier.fr – 04 67 91 50 67

Le programme Sentinelles et Référents :

Objectif

Le programme Sentinelles et Référents s'adresse aux établissements scolaires qui souhaitent prévenir et sensibiliser les adolescents et les adultes aux phénomènes de bouc-émissaire et aux discriminations, à la détection de toute forme de harcèlement et au traitement individuel et collectif des conséquences.

- 10 adolescents
- 6 adultes : enseignants, non enseignants (CPE, assistant de service social, Infirmière) et personnes extérieures membres du CESCE ou élus au CA

La parité sera recherchée dès que possible.

Au terme de la formation les adolescents choisiront chacun d'être ou non « Sentinelle ». Les adultes deviendront « Référents » du projet au sein de l'établissement.

La formation pour le déploiement du programme :

4 jours pour le groupe des 10 adolescents et des 6 adultes sur l'établissement : la méthode s'appuie sur des outils théoriques rendus accessibles à tous, des jeux de rôle et de mises en situations, la projection de clips vidéo, et des échanges sur des expériences vécues ou des situations les plus concrètes possibles.

6 jours « Ressources et accompagnement » réservés à deux adultes référents par établissement, ce module doit permettre entre autres de pérenniser les effets de la formation.

Établissements ayant bénéficié du programme : collège Irène Joliot-Curie à Aigues-Mortes/ collège St Exupéry à Perpignan/ collège Joseph Anglade à Lézignan-Corbières/ collège Jules Vernes et Grazaïlles à Carcassonne, collège les Albères à Argeles, collège Madame de Sévigné à Perpignan. En 2023/2024 six autres établissements bénéficieront du programme dont deux écoles primaires.

Pour vous accompagner

La commission EPSa s'appuie sur :

- des cercles d'étude thématique pour produire des ressources , en matière d'éducation à la sexualité et à la vie affective ; de prévention des addictions ; de développement des compétences psychosociales ; de promotion de la santé mentale et du bien-être ;
- un réseau d'animateurs EPSa qui maillent le territoire académique pour accompagner les équipes des écoles et établissements dans la mise en œuvre de la démarche EPSa et de l'obtention du label Edusanté pour ceux qui le souhaitent.

Membres de la commission EPSa

- Marion RILHAC, IA-IPR Sciences et vie de la terre - Référente pédagogique EPSa
- Laurence LUCEREAU, infirmière conseillère technique de la rectrice - Référente santé EPSA
- Isabelle ROMIG, conseillère technique de service social de la rectrice
- Béatrice SENEMAUD, médecin conseiller technique de la rectrice
- Laurence RICHE-DORLENCOURT, conseillère technique établissement et vie scolaire
- Caroline ROULLIER, déléguée académique à la vie lycéenne et collégienne
- Thierry MESLET, chef de la division de la vie éducative des élèves, des écoles et des établissements
- Denis TUCHAIS, délégué académique à l'éducation, aux médias et à l'information
- Éric OUTREY, IA-IPR éducation physique et sportive
- Laurence Alessendria, IA-IPR d'Histoire-Géographie et Romain Salvan, IA-IPR de Physique-Chimie, co-référents développement durable

Le contact pour la mise en place du programme

Isabelle Romig – CT de service social auprès de la rectrice
isabelle.romig@ac-montpellier.fr – 04 67 91 50 71

Éducation à la sexualité

Le contexte

[...] L'éducation à la sexualité est inscrite dans le Code de l'éducation (articles L. 121-1 et L. 312-16) depuis la loi n° 2001-588 du 4 juillet 2001. L'article L. 312-16 est ainsi libellé : « Une information et une éducation à la sexualité sont dispensées dans les écoles, les collèges et les lycées à raison d'au moins trois séances annuelles et par groupes d'âge homogène. Ces séances présentent une vision égalitaire des relations entre les femmes et les hommes. Elles contribuent à l'apprentissage du respect dû au corps humain. [...] » [...]

Extrait du BO du 12 septembre 2018, https://www.education.gouv.fr/bo/18/Hebdo33/MENE1824340C.htm?cid_bo=133890.

C'est dans ce cadre que depuis la rentrée 2020 l'académie de Montpellier inscrit ses actions de formations en « éducation à la sexualité ».

Les actions de formation investissent également les champs énoncés au BO du 29 septembre 2021, pour une meilleure prise en compte des questions relatives à l'identité de genre en milieu scolaire <https://www.education.gouv.fr/bo/21/Hebdo36/MENE2128373C.htm> dont un extrait est proposé ci-après :

[...] « Promouvoir une éducation inclusive et faire reculer les préjugés » invite notamment à porter une attention particulière aux élèves transgenres ou qui s'interrogent sur leur identité de genre [...]. L'École, en tant que service public fondé sur les principes de neutralité et d'égalité, se doit d'accueillir tous les élèves dans leur diversité et de veiller à l'intégration de chacun d'eux avec pour ambition de leur permettre de réussir leur parcours scolaire. Elle promeut le respect d'autrui. Elle se fonde sur les valeurs de la République et donc d'un universalisme qui définit chacun non par son identité mais par sa dignité d'être humain. L'École [...] doit offrir à chacun d'eux, au-delà de leurs trajectoires personnelles, un environnement propice à leur réussite scolaire, ce qui est la finalité première de notre institution. La transidentité est un fait qui concerne l'institution scolaire. [...]

Ces questions vives sont abordées dans un parcours de formations (à inscription individuelle et FIL), sur deux voire trois années, contribuant au développement professionnel des personnels souhaitant s'inscrire dans la démarche EPSa.

Objectifs

L'éducation à la sexualité en milieu scolaire contribue à l'apprentissage d'un comportement responsable, dans le respect de soi et des autres, l'acceptation des différences, la compréhension et le respect de la loi et des droits humains, la responsabilité individuelle et collective, la construction de la personne et l'éducation du citoyen. Elle s'inscrit dans la politique nationale :

- de prévention et de réduction des risques : grossesses précoces non désirées, mariages forcés, infections sexuellement transmissibles, VIH/sida
- de protection de l'intégrité de chacun et chacune à travers le respect de l'intimité et la lutte contre les comportements homophobes, sexistes et contre les violences sexuelles
- de promotion de l'égalité entre les femmes et les hommes et la prévention de violences et cyberviolences sexistes et sexuelles.

Précisément, elle vise à :

- Apporter aux élèves des informations objectives et des connaissances scientifiques
- Identifier les différentes dimensions de la sexualité : biologique, affective, culturelle, éthique, sociale, juridique
- Développer l'exercice de l'esprit critique
- Favoriser des comportements responsables individuels et collectifs (prévention, protection de soi et des autres)
- Faire connaître les ressources spécifiques d'information, d'aide et de soutien dans et à l'extérieur de l'établissement

Mise en œuvre

Elle s'inscrit dans une démarche éducative globale, positive, transversale qui concerne l'ensemble de la communauté éducative.

Sur la base de trois séances annuelles spécifiques, il s'agit de réussir à concevoir une continuité éducative et relier les différents apports avec les domaines biologique, psycho-émotionnel, juridique et social :

Sur la base de trois séances annuelles spécifiques, il s'agit de réussir à concevoir une continuité éducative et relier les différents apports avec les domaines biologique, psycho-émotionnel, juridique et social :

- À l'école primaire, les temps consacrés à l'éducation à la sexualité incombent au professeur. Ces temps doivent être identifiés comme tels dans l'organisation de la classe et être intégrés aux enseignements
- Au collège et au lycée, au moins trois séances annuelles d'éducation à la sexualité sont mises en place dans les collèges et les lycées. Elles relient et complètent les différents enseignements dispensés en cours. Les CESCE, et CVC/CVL, gagnent à être investis sur ces séances
- Les interventions des partenaires doivent nécessairement être construites en lien avec les enseignements et le projet d'école ou d'établissement et **se dérouler en présence et sous la responsabilité d'un membre de l'équipe éducative de l'établissement**

Pour vous accompagner

Des ressources autour de l'« Éducation à la sexualité » :

- Le guide « [Comportements sexistes et violences sexuelles : prévenir, repérer, agir](#) » ; cet espace numérique permet également de trouver des outils de prévention contre le harcèlement sexiste à l'école ou encore des informations et ressources relatives au cyberharcèlement ; et
- Le [Vade-mecum sur les violences sexuelles intrafamiliales](#)

Des formations au PAF 2023-2024, conçues sous-forme d'un parcours de développement professionnel contribuant à la mise en œuvre d'actions concrètes en éducation à la sexualité dans les établissements... en inscriptions individuelles ou en inscriptions FIL, avec un seul et unique libellé : « Devenir intervenant en éducation à la sexualité ».

Objectif : Permettre aux futurs intervenants, formés en équipe interdisciplinaire et inter-catégorielle, de développer une écoute et une posture indispensables pour mener des actions en éducation à la sexualité.

Les contacts

Marion Rilhac – IA-IPR de SVT, référente pédagogique pour une Ecole Promotrice de Santé.
marion.rilhac@ac-montpellier.fr

Sandrine Reiter – Ingénieure de formation EAFC (Ecole Académique de la Formation Continue) en charge des formations Ecole Promotrice de Santé
sandrine.reiter@ac-montpellier.fr

Une approche de la démarche de projet EPSa à travers le sujet des conduites addictives

L'essentiel

L'article L312-18 du code de l'éducation indique qu'une information est délivrée sur les conduites addictives et leurs risques, notamment concernant les effets neuropsychiques et comportementaux du cannabis, **dans les collèges et les lycées, à raison d'au moins une séance annuelle, par groupes d'âge homogène**. Ces séances pourront associer les personnels contribuant à la mission de santé scolaire ainsi que d'autres intervenants extérieurs.

Le contexte sanitaire dans lequel nous évoluons depuis maintenant deux années à exacerbé des comportements addictifs chez les jeunes et moins jeunes et l'école promotrice de santé s'est naturellement penchée sur cette question afin d'agir et de lutter contre ces conduites addictives pouvant avoir des conséquences dramatiques.

Cette information gagne donc à s'ancrer plus largement dans une démarche de projet au sein des établissements afin de favoriser une démarche d'École Promotrice de Santé plus large. Cette approche globale s'inscrit dans la politique nationale :

- de détection de potentielles conduites addictives pour ensuite s'engager dans une démarche de protection et d'accompagnement des jeunes (et moins jeunes)
- de prévention pour tous et toutes, et tout au long de la vie, à travers un éclairage fort sur les addictions afin de responsabiliser tout acteur de la communauté éducative
- de promotion du bien-être au service de la réussite de tous et toutes.

Objectifs

Ils sont au nombre de deux.

- Le premier objectif est ici d'accompagner les professionnels évoluant en milieu scolaire dans leur souhait de lutter contre les conduites addictives. Précisément, il vise à :
 - découvrir des ressources
 - développer des gestes professionnels, notamment à travers le collectif
 - favorisant, chez l'élève :
 - l'apprentissage d'un comportement responsable, dans le respect de soi et des autres
 - la compréhension et le respect de la loi et des droits humains
 - les responsabilités individuelle et collective
 - la construction de la personne et l'éducation du citoyen
- Le second objectif est de se construire une méthodologie d'approche de la démarche de projet dans le domaine de la santé afin d'ancrer les actions dans une démarche plus globale d'école promotrice de santé : Précisément, il vise à :
 - diagnostiquer les besoins au sein de son établissement
 - établir une stratégie d'actions à mettre en œuvre
 - rechercher les partenaires extérieurs éventuels pouvant s'ancrer dans le projet
 - évaluer les actions proposées pour rendre le projet pérenne dans le temps et le faire monter en puissance

Mise en œuvre

Une démarche de projet s'inscrit dans une démarche éducative globale, positive, transversale qui concerne l'ensemble de la communauté éducative, et, dans un projet d'école et/ou d'établissement.

Sur la base d'une information annuelle autour des conduites addictives et des risques associés, il s'agit de réussir à envisager comment cette information peut devenir le point d'entrée dans une approche bien plus élargie aux domaines de la santé sensu lato. Cette approche gagne alors à être reliée avec différents apports issus des domaines biologique, psycho-émotionnel, juridique et social :

- À l'école primaire, les temps consacrés à la promotion de la santé incombent au professeur. Ces temps doivent être identifiés comme tels dans l'organisation de la classe et être intégrés aux enseignements
- Au collège et au lycée, au moins une information sur les conduites addictives et les risques associés est proposée dans les collèges et les lycées. Elle gagne à faire l'objet de concertations et à favoriser des liens avec différents enseignements dispensés en cours. Si celle-ci entre dans une démarche de projet plus global, la communication autour de ce projet et l'adhésion des acteurs de la communauté éducative pourrait en garantir pérennité et réussite. Les CESCE, et CVC/CVL, gagnent à être investis sur ces questions
- Des interventions de partenaires potentiels doivent nécessairement être construites **en lien avec les enseignements et le projet d'école ou d'établissement et se dérouler en présence et sous la responsabilité d'un membre de l'équipe éducative de l'établissement**

Pour vous guider et vous accompagner

Des ressources autour des addictions :

la MILDECA : <https://www.drogues.gouv.fr/menu/dit-loi>

- le site Éduscol s'intéressant à la question des conduites addictives :

- Prévention des conduites addictives | Ministère de l'Éducation Nationale et de la Jeunesse

- Comment aborder la prévention des conduites addictives à l'École ? | Éduscol | Ministère de l'Éducation nationale et de la Jeunesse

- Direction générale de l'enseignement scolaire (education.fr)

- la réglementation sur les réseaux sociaux, e-enfance, <https://e-enfance.org/informer/reseaux-sociaux/la-reglementation-sur-les-reseaux-sociaux/>

- une information surtout à destination du premier degré : la lutte contre les conduites addictives, un enjeu de mobilisation pour les maires et les communes | Mildeca (drogues.gouv.fr)

Des formations au PAF 2023-2024, conçues sous-forme d'un parcours de développement professionnel contribuant à la mise en œuvre d'actions concrètes au- tour des conduites addictives au sein des établissements... en inscriptions individuelles ou en inscriptions FIL,

Avec un seul et unique libellé : « Addictions chez le public élève : les comprendre pour mieux agir »

Objectif : Permettre aux stagiaires, que l'on souhaite former en équipe interdisciplinaire et inter-catégorielle, d'acquérir à la fois des notions, des éléments d'actions concrets et une posture pour mener des actions autour des conduites addictives et s'engager dans une démarche de projet.

Les contacts

Marion Rilhac – IA-IPR de SVT, référente pédagogique pour une Ecole Promotrice de Santé.

marion.rilhac@ac-montpellier.fr

Sandrine Reiter – Ingénieure de formation EAFC (Ecole Académique de la Formation Continue) en charge des formations Ecole Promotrice de Santé

sandrine.reiter@ac-montpellier.fr

Laïla HEINTZ – formatrice et chargée de mission EPSa

laila.heintz@ac-montpellier.fr

Centre ressources Education nationale – Epidaure Nicolas MARCO – enseignant référent

Pour aller plus loin dans la démarche « école promotrice de santé »

L'académie est actuellement dans une expérimentation afin de proposer une labellisation « Edusanté » qui permette de valoriser les écoles et établissements engagés dans la promotion de la santé en son sein. Promotion de la santé et du bien-être à destination des adultes de la communauté éducative comme celle des élèves.

Tous les acteurs et toutes les actrices de la commission académique santé citoyenneté et environnement s'accordent à dire qu'une entrée unique pour les labellisations E3D, égalité fille-garçon et Edusanté gagnerait à se mettre en place et nous œuvrons dans ce sens.

L'expérimentation réside dans le fait que la labellisation Edusanté se déroule sur une année civile et non une année scolaire de manière à engager les équipes à créer une philosophie de promotion de la santé qui dépasse les personnes et imprègne les actions au quotidien.

LE PASS'SPORT

L'essentiel

La pratique d'une activité sportive régulière est essentielle pour la santé et le bien-être des enfants. C'est pourquoi, l'État a mis en place le Pass'Sport pour favoriser l'inscription de 6,7 millions d'enfants et jeunes adultes dans un club sportif, une association ou une salle de sport pour la saison 2023-2024. Le Pass'Sport est une allocation de rentrée sportive de 50 euros par enfant/jeune adulte pour financer tout ou partie de son inscription dans un club sportif volontaire et lui permettre de participer aux activités qu'elle organise au titre de la saison 2023-2024.

Cette aide de l'État est destinée aux bénéficiaires nés entre :

Le 16 septembre 2005 et le 31 décembre 2017 bénéficiant de l'allocation de rentrée scolaire (ARS) 6 à 17 ans révolus.

Le 1er juin 2003 et le 31 décembre 2017 bénéficiant de l'allocation d'éducation de l'enfant handicapé (AEEH) 6 à 19 ans révolus.

Le 16 septembre 1992 et le 31 décembre 2007 bénéficiant de l'allocation aux adultes handicapés (AAH) 16 à 30 ans

Les étudiants âgés au plus de 28 ans révolus qui justifient être bénéficiaires d'une bourse sur critères sociaux de l'enseignement supérieur pour l'année universitaire 2023-2024.

Le Pass'Sport peut être utilisé auprès des structures éligibles suivantes :

Les associations et structures affiliées aux fédérations sportives agréées par le ministère des Sports et des Jeux Olympiques et Paralympiques.

Les associations agréées JEP ou Sport et les structures du loisir sportif marchand (par exemple une salle de fitness, une salle d'escalade, un club de foot 5 ou une patinoire, etc.)

Le cadre

Pour les familles : les jeunes bénéficiaires du Pass'Sport reçoivent dans la seconde quinzaine d'août un mail du ministère des Sports et des Jeux Olympiques et Paralympiques avec leur code unique, à présenter dès leur inscription dans la structure sportive référencée de leur choix. Une application immédiate de la réduction par les clubs et autres structures marchandes réalisant les inscriptions est possible.

Pour les structures : sur présentation du code par les familles, les structures consentent à une déduction immédiate de 50 € sur les inscriptions. Celles-ci déposent leurs demandes de remboursement le plus rapidement possible via leur espace sur Le Compte Asso dès le 1er septembre et jusqu'au 31/12/23.

Dans cet espace numérique les structures saisissent les codes individuels un à un au fil de l'eau. La saisie du code individuel empêche le jeune d'utiliser son Pass'Sport dans une autre structure.

Pour vous guider

Une ressource

Portail du ministère :
<https://www.pass.sports.gouv.fr>

Pour vous accompagner en Occitanie

ce.drages.pass-sport@region-academie-occitanie.fr

Cadre réglementaire

Décret n° 2023-741 du 8 août 2023 relatif au « Pass'Sport » 2023 <https://www.legifrance.gouv.fr/jorf/id/JORFTEXT000047952490>

Le contact

Fabrice Dubois – Professeur de Sport, Conseiller d'Animation Sportive – Pôle Politiques sportives à la DRAJES Occitanie – site de Montpellier
fabrice.dubois@region-academie-occitanie.fr

ÉDUCATION À L'ALIMENTATION ET AU GOÛT

Description

Le code de l'éducation prévoit qu'une information et une éducation à l'alimentation et au gaspillage alimentaire soient dispensées en milieu scolaire. L'École est un lieu privilégié pour aborder cette éducation transversale qui répond tout à la fois aux enjeux de santé publique, de santé environnementale et de justice sociale.

L'éducation à l'alimentation et au goût implique tous les personnels éducatifs. La mise en œuvre de cette éducation invite à tisser des réseaux transversaux de connaissances et de compétences. Comme toute éducation transversale, l'éducation à l'alimentation et au goût concerne tous les âges de la scolarité, de la maternelle à l'enseignement supérieur, et toutes les filières (générales, technologiques, professionnelles).

Dans ce contexte, il est indispensable de penser un continuum éducatif ancré dans le socle et les programmes, articulant les différentes dimensions de l'alimentation :

- **nutritionnelle**, qui recouvre à la fois l'alimentation et l'activité physique
- **sensorielle**, puisque l'éducation au goût est complémentaire de l'approche nutritionnelle. Cela favorise le plaisir de manger et des moments de partage propice aux échanges
- **environnementale et écologique** : la gestion du gaspillage et des pertes alimentaires, les modes de production agricoles et leurs effets sur l'environnement, la sécurité alimentaire à toutes les échelles, pour ne citer que ces aspects, constituent également un enjeu d'avenir dans le cadre d'une responsabilité collective
- **patrimoniales et culturelles** : les élèves peuvent découvrir, à travers l'étude de la gastronomie, un art de vivre, la découverte de pratiques culinaires différentes d'un pays à l'autre, la reconnaissance d'un patrimoine culturel immatériel par l'UNESCO, et tc ...

Objectifs

L'éducation à l'alimentation et au goût doit s'inscrire dans une approche globale et transversale et permet aborder à la fois des enjeux de santé publique mais également environnementaux et de citoyenneté.

Les actions développées dans le cadre du parcours éducatif de santé doivent permettre de :

- Promouvoir la pratique d'activité physique comme facteur de santé et lutter contre la sédentarité
- Permettre à l'enfant de devenir acteur de sa santé via un projet éducatif et ludique
- Favoriser un mode de vie actif en associant l'environnement social de l'enfant (parents, club sportif...) afin de lutter contre le surpoids et l'obésité de l'enfant et de l'adolescent
- Sensibiliser les élèves à l'adoption de pratiques et de consommations alimentaires responsables et durables : production, saisonnalité, territoires, patrimoine, cultures alimentaires, goût et spécificités des produits, métiers, etc ...
- Lutter contre le gaspillage alimentaire.

L'éducation à l'alimentation et au goût concerne l'ensemble des cycles dans le cadre du socle commun de compétences, de connaissances et de culture. Elle mobilise toutes les disciplines d'enseignement. Elle se prête à des activités qui s'inscrivent directement dans les programmes d'enseignement mais aussi à des actions éducatives associées à une démarche de projet.

Il s'agit aussi de favoriser sur cette thématique, l'engagement des élèves, la responsabilité et la prise d'initiative. Les élèves sont invités à être acteurs de leur santé, par exemple en s'engageant en tant qu'ambassadeurs-santé en lien avec le CESCE, le CVC ou le CVL. Les éco-délégués peuvent également s'emparer du sujet.

Pour vous guider

1 Ressource :

Vademecum : Éducation à l'alimentation et au goût

<https://eduscol.education.fr/2089/je-souhaite-comprendre-les-enjeux-de-l-education-l-alimentation-et-au-gout>

Des partenaires :

- Centre ressources EN (Epidaur)
- DRAAF
- Un réseau de partenaires associatifs
- ARS Occitanie
- Conseil Départemental
- Conseil Régional
- Municipalité

Un exemple de projet en établissement :

Le projet de la cantine scolaire du collège J. Langlade de Lézignan Corbières : cette cantine est d'abord un lieu de restauration scolaire, où l'on mange des produits locaux, de saison, et pratiquement tous bio. Mais c'est également un espace d'éducation au goût, à la citoyenneté, un lieu de réflexion et d'information sur l'alimentation durable, le gaspillage alimentaire, le tri des déchets. Le chef cuisiner et toute son équipe sont mobilisés. Les éco-délégués devraient rejoindre la dynamique engagée, dès la rentrée prochaine : <https://joseph-anglade.mon-ent-occitanie.fr/vie-de-l-etablissement/actualites/la-cantine-du-college-mise-a-l-honneur-1408.htm>

Quelques actions possibles en établissement :

- ▶ Les élèves sont informés et sensibilisés sur les bienfaits de la pratique d'activités physiques, les risques liés à la sédentarité. Ils mènent une réflexion sur les déplacements actifs, leurs bienfaits sur l'organisme espace et l'environnement
- ▶ Le programme « grand défi vivez bougez » (GDVB) est développé dans les écoles du territoire académique (<https://www.gdvb.fr/actualites-gdvb.html>)
- ▶ Des « Olympiades » sont proposées pendant le temps de la coupure méridienne
- ▶ L'éducation sensorielle et au goût est développée pour les élèves du primaire et du secondaire au travers de programmes tels que « goûter le monde autour de moi » (G2M : <https://draaf.occitanie.agriculture.gouv.fr/Gouter-le-Monde-autour-de-moi-des>) ou « plaisir à la cantine » (<https://agriculture.gouv.fr/plaisir-la-cantine-un-programme-pour-les-collegiens>)
- ▶ L'opération « Un fruit pour la récré », actualisée à la rentrée 2017, est étendue à la consommation de produits laitiers dans les écoles, les collèges et les lycées (<https://agriculture.gouv.fr/le-programme-europeen-fruits-et-legumes-lecole-et-lait-et-produits-laitiers-lecole>)
- ▶ Un repérage précoce des enfants en état de surpoids ou d'obésité est programmé dans les écoles et les collèges par les médecins et infirmiers
- ▶ Déploiement académique du programme d'éducation sensorielle « les ateliers du goût »
- ▶ Mobilisation du groupe d'éco-délégués autour des thématiques de restauration durable et de lutte contre le gaspillage alimentaire

Contacts

Laurence Lucereau – infirmière CT auprès de la rectrice
laurence.lucereau@ac-montpellier.fr – 04 67 91 50 67

Délégation académique à l'éducation artistique et à l'action culturelle (DAAC)

Stéphane Francois – chef DAAC

Cyril Tejado – , chargé mission arts du goût

Centre ressources Education nationale – Epidaur

Jean-Louis Roumegas – enseignant référent

Faire vivre les | VALEURS |

Au sein de chaque
école et de chaque
établissement

Directrice de publication :
Sophie BÉJEAN
Rectrice de la région
académique Occitanie,
Rectrice de l'académie de
Montpellier,
Chancelière des universités

Académie de Montpellier
31, rue de l'Université
CS 39004
34064 Montpellier cedex 2
Tél. : 04 67 91 47 00
www.ac-montpellier.fr

Maquette, graphisme :
Service Communication - PAO
Impression :
SRD Rectorat de Montpellier
Date de publication :
Décembre 2023
Livret Pole Valeur 2023-2024-
19 mars 2024 - 10:38


**ACADÉMIE
DE MONTPELLIER**
*Liberté
Égalité
Fraternité*